

LE DEVOIR

VOL. LXXXIX - N° 269

MONTRÉAL, LE JEUDI 26 NOVEMBRE 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Pauvres dictateurs!

Le temps se gâte pour les dictateurs. Les juges anglais n'ont pas manqué de courage en refusant l'immunité diplomatique au sénateur Pinochet. Rien ne sera plus jamais pareil pour les tyrans... à la retraite.

Pouvait-on imaginer date plus symbolique que celle de son propre anniversaire pour décider du sort de l'ancien dictateur de 83 ans Augusto Pinochet? Ce que n'espéraient plus des milliers de Chiliens torturés dans les geôles de Pinochet s'est finalement produit. Après 41 jours de suspense (dont 14 de délibérations), on sait maintenant que le responsable de la mort de plus de 3000 personnes ne pourra plus continuer à couler des jours paisibles. En rejetant l'immunité diplomatique de l'ancien dictateur chilien, les cinq juges de la Cour de la Chambre des lords britannique viennent de lever le principal obstacle à son extradition vers l'Espagne où il est accusé de génocide.

Nul doute que Laurent-Désiré Kabila (accusé de crime contre l'humanité par des opposants congolais), qui sera aujourd'hui à Paris, a dû consulter ses avocats. Il y a quelques semaines, Fidel Castro (contre qui une plainte semblable a été déposée) n'avait-il pas remis en question la légalité de l'arrestation de Pinochet?

Etrange paradoxe qui fait que la loi permet d'arrêter les dictateurs à la retraite mais protège toujours ceux qui sont en exercice. Au moins les Milosevic, Karadzic, Castro et autres Sharon y penseront-ils à deux fois avant d'aller se faire dorer la couenne sur la Côte d'Azur une fois à la retraite.

Contre toute attente, c'est l'Europe des droits de l'homme qui vient donc d'imposer sa loi. Une loi dont on croyait la Grande-Bretagne plus éloignée, la cour britannique ayant la réputation d'être conservatrice. Au contraire, les lords n'ont pas hésité hier à opter pour le droit international plutôt que d'appliquer cette disposition du droit anglais qui dit qu'un ancien chef d'État bénéficie de l'immunité diplomatique. Dire que Pinochet n'a jamais caché son admiration pour la «modération civile»... des Britanniques.

Le juriste français et défenseur des droits de l'homme Robert Badinter parlait hier d'une véritable «révolution» en matière de droit et de jurisprudence. À Paris, on saluait l'entrée de la Grande-Bretagne dans «l'espace juridique européen». Le premier ministre français Lionel Jospin a immédiatement exprimé sa joie. Ce jugement est en effet le résultat des efforts conjugués des tribunaux du Vieux Continent puisque neuf pays européens ont demandé ou s'apprentent à demander l'extradition de Pinochet. La France a à elle seule lancé deux mandats d'arrêt internationaux contre le dictateur.

La course à obstacles n'est pas pour autant terminée. La Grande-Bretagne a beau être liée par une convention européenne d'extradition (et une autre franco-britannique), il faudra qu'un tribunal examine la demande espagnole et la juge conforme au droit de Sa Majesté. L'action du ministre de l'Intérieur, Jack Straw, sera déterminante. En mars dernier, celui-ci n'a pas hésité à bloquer pour des raisons de santé l'extradition vers l'Allemagne du républicain irlandais Roisín McAleiskey, accusé d'attentat contre le camp militaire britannique d'Osnabrück. Les démarches pourraient durer des mois.

Il faut aussi savoir que l'accusation du très médiatique juge Baltasar Garçon n'est pas exempte de zones d'ombre. Le génocide ne pouvant s'appliquer, selon certains, qu'à un groupe religieux, linguistique, une race ou une communauté ethnique. D'aucuns ne manqueront pas de souligner aussi que l'Espagne a des scrupules à l'égard du dictateur chilien qu'elle n'a pas eus pour Franco et ses acolytes.

En niant toute immunité diplomatique à Pinochet, les lords ont porté un dur coup à tous ceux qui, comme l'ancien dissident polonais Adam Michnik, qualifient ces poursuites d'ingérence qui remettent en cause l'équilibre précaire des anciennes dictatures. C'est oublier que, si l'Espagne, la France, la Suisse réclament Pinochet, c'est pour avoir assassiné des Espagnols, des Français et des Suisses. Pour l'heure, les gouvernements nationaux ont simplement découvert qu'ils pouvaient sans attendre juger les anciens dictateurs en vertu de leurs propres lois et y intégrer certains principes aujourd'hui reconnus par le droit international. La loi espagnole condamne notamment le génocide quel que soit le pays où il a été commis. Pas besoin pour cela de cette cour pénale internationale dont le principe a été adopté par 120 pays en juillet dernier.

On n'a pas fini de mesurer la portée de la décision britannique. Comme Robert Badinter, on peut imaginer qu'elle prépare la voie pour qu'une cour internationale puisse juger un jour tous les potentats locaux, et pas seulement ceux à la retraite. Pour certains, il s'agit là d'une véritable boîte de Pandore. Les Argentins voudront-ils poursuivre Elizabeth II pour les atrocités commises aux Malouines? Qu'on pense à tous ces bourreaux impunis en Hongrie, en Roumanie, au Portugal, en Russie et en Afrique du Sud.

N'est-ce pas un ministre du Foreign Office qui déclarait que ceux qui assassinent un individu sont plus susceptibles d'être traduits en justice que ceux qui planifient le génocide de plusieurs millions de personnes? Quoi qu'il advienne, un nouveau chapitre de la lutte pour les droits humains vient de s'ouvrir.

HORIZONS

La chronique de Jean Dion: Votez pour moi, page B 1



CULTURE

La GBQ nomme son directeur général, page B 10



LES ACTUALITÉS

Le Dr Kevorkian est inculpé de meurtre, page A 7

Pas d'immunité pour Pinochet

Les lords britanniques ouvrent la voie à l'extradition du dictateur

AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres — Les lords britanniques ont ouvert la voie hier à une éventuelle extradition d'Augusto Pinochet en vue d'un procès en Espagne, provoquant la colère de ses partisans au Chili, à commencer par l'armée.

De leur côté, Madrid et Londres, pourtant embarrassés, disaient s'incliner devant la justice.

À la surprise générale, trois des cinq magistrats de la juridiction suprême du Royaume-Uni ont jugé que l'ancien dictateur accusé de la mort ou de la disparition de plus de 3000 personnes durant la junte militaire (1973-90) ne pouvait revendiquer l'immunité souveraine due aux chefs d'État pour de pareils crimes.

Leur jugement, qui invalide une décision de première instance de la Haute Cour de Londres, constitue une étape importante dans une bataille judiciaire qui pourrait durer de longs mois, compte tenu des multiples recours restant à la disposition des défenseurs du sénateur à vie.

Le verdict a été officiellement salué à Paris, à Stockholm et à Ottawa par la dissidence cubaine, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) ou encore la Commission internationale des juristes à Genève. À Washington, le département d'État américain a indiqué qu'il étudiait le verdict de la Chambre des lords britannique et s'est refusé à tout autre commentaire dans l'immédiat.

«Il serait prématuré de notre part de commenter le verdict tant que nous n'aurons pas eu l'occasion d'en lire le texte au

complet», a déclaré un porte-parole du département, Lee McClenny, ajoutant que la décision serait de toute façon suivie d'autres «procédures juridico-administratives».

Mais il reste que la décision, accueillie par une explosion de joie de la part des 200 manifestants massés devant le Parlement britannique, dépasse de loin le seul cas Pinochet. Elle est susceptible d'ouvrir un nouveau chapitre dans la poursuite des crimes contre l'humanité sur le plan international et constitue, de l'avis des juristes, une menace pour tous les dictateurs du monde.

Les magistrats ont opté pour une interprétation «innovante» du droit britannique, réputé pour accorder la pro

VOIR PAGE A 10: PINOCHET



REUTERS ET JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Supporters et détracteurs d'Augusto Pinochet ont réagi à leur manière à la décision des juges de la Chambre des lords britannique de ne pas accorder l'immunité diplomatique à l'ancien dictateur chilien. À Londres, les adversaires de Pinochet ont débouché le champagne. À Montréal hier soir, une centaine de ressortissants chiliens sont descendus dans la rue pour crier leur joie, comme l'ont fait leurs compatriotes partout dans le monde. Pendant ce temps à Santiago, les supporters de Pinochet en colère s'en sont pris à des journalistes qui guettaient leur réaction.

Les Chiliens de Montréal retrouvent espoir

CAROLINE MONTPÉTIT
LE DEVOIR

Après tant d'années d'attente et de silence, l'espoir est revenu dans le cœur des ex-prisonniers politiques et parents de disparus chiliens vivant à Montréal. Ils retrouvent l'espoir que justice soit rendue pour les sévices subis sous le régime du dictateur chilien d'Augusto Pinochet, et l'espoir aussi que lumière soit faite sur la disparition de milliers des leurs sous le poids de la dictature.

Au square Phillips et au métro Mont-Royal, à Montréal, la communauté chilienne a célébré haut et fort hier sa joie de voir le général Pinochet retenu à Londres en attendant d'être extradé vers l'Espagne.

«Je pense que c'est une grande récompense pour la justice, pour les gens qui luttent pour la dignité humaine. Cela va aider tout le monde qui lutte pour la promotion des droits humains dans le monde», explique Ernesto Bustos, lui-même emprisonné durant sept mois dans les années 70, qui s'occupe du groupe des anciens prisonniers politiques vivant à Montréal. «C'est fantastique, dit une Chilienne d'origine qui a été emprisonnée puis kidnappée, emprisonnée et torturée par des soldats de Pinochet parce qu'elle tenait une émission de radio universitaire et qu'elle refusait de fermer les yeux sur les crimes qu'elle voyait. Après tellement de temps, on a un peu de la lueur de la justice. Grâce à la solidarité internationale et à l'évolution de la conscience sur les droits humains, les gens ont pu avoir quelque chose. Mais on a toujours un peu peur, parce que le groupe pinochetiste est armé et très agressif», dit-elle, affirmant qu'elle garde l'anonymat parce qu'elle a l'intention de retourner au Chili sous peu.

Cette Chilienne affirme avoir été kidnappée à l'époque, puis maintenue durant plusieurs jours avec une cagoule sur la tête et interrogée inlassablement sous les menaces de mort de ses tortionnaires alors qu'elle avait 45 ans.

«C'est très dur de se souvenir de la torture», dit-elle. Jointe à Viña del Mar, où elle attend maintenant son deuxième enfant, Carmen Quintana, arrosée d'essence

VOIR PAGE A 10: CHILIENS

■ L'éditorial de Guy Taillefer: page A 8

■ Les Chiliens célèbrent dans la crainte, page B 1

Union sociale

Bouchard exige que l'entente soit conclue dans les plus brefs délais

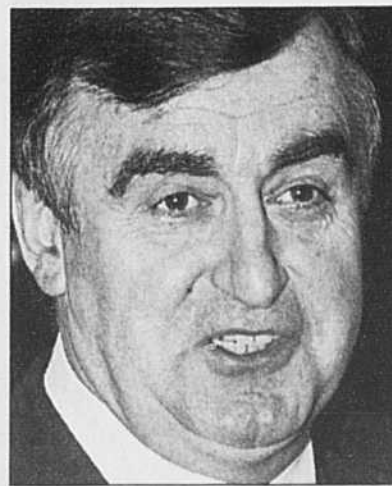
KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Sainte-Marie-de-Beauce — Lucien Bouchard refuse de s'engager à améliorer la fédération canadienne comme le souhaitent 73 % des Québécois selon le dernier sondage Angus Reid. Mais tout en écartant les aspirations d'une majorité de la population, le chef du Parti québécois maintient qu'il y a urgence à conclure l'union sociale avec Ottawa.

M. Bouchard a d'ailleurs emboîté le pas hier à l'empressement de son homologue de la Saskatchewan, Roy Romanow, de voir l'entente d'août

dernier prendre forme rapidement, ce que rejette le premier ministre Jean Chrétien. «Je suis très satisfait de cette déclaration qu'a faite le président de la Conférence des premiers ministres, M. Romanow, quand il a dit qu'aussitôt après l'élection du Québec, il va falloir qu'il y ait une conférence fédérale-provinciale à laquelle devra participer M. Chrétien pour régler la question de l'entente de Saskatoon. M. Romanow confirme exactement ce que je dis depuis plusieurs jours», a déclaré Lucien Bouchard, qui faisait campagne hier dans les circonscriptions

VOIR PAGE A 10: BOUCHARD



Il n'y a pas d'urgence, réplique Ottawa

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le chef péquiste Lucien Bouchard et le premier ministre de la Saskatchewan, Roy Romanow, sont d'accord pour intensifier les discussions sur l'union sociale au lendemain des élections québécoises, mais ce n'est pas le cas d'Ottawa. Le gouvernement fédéral a clairement fait savoir hier qu'il ne voyait pas la nécessité d'accélérer le processus ni l'urgence de convoquer les premiers ministres pour en discuter.

Le premier ministre Jean Chrétien a repoussé hier la demande de M. Romanow de tenir avant Noël, mais après le scrutin québécois du 30 novembre, une conférence des premiers ministres. M. Romanow a expliqué mardi qu'il était temps que les premiers ministres pressent à nouveau Ottawa de réinvestir dans la santé et redonnent un élan aux négociations sur l'union sociale, «qui se déroulaient fort bien avant le déclenchement de ces élections».

«Ce n'est pas nécessaire. Le travail est commencé et il va très bien. Les ministres vont reprendre les travaux. J'espère qu'ils vont régler les problèmes. S'ils ne sont pas capables de les régler, en temps et lieu, on rencontrera les premiers ministres, si nécessaire, mais laissons les ministres faire le travail», a répondu hier M. Chrétien. Il a par ailleurs indiqué

VOIR PAGE A 10: OTTAWA

MÉTÉO



Montréal
Pluie
intermittente.
Max: 5 Min: 1

Détails, page B 6

INDEX

Annances B 6
Avis publics B 4
Culture B 9
Économie B 2
Éditorial A 8
Horizons B 1

Le monde B 5
Les sports B 7
Montréal A 5
Mots croisés B 6
Politique A 3
Télévision B 8

www.ledevoir.com

ÉLECTIONS QUÉBEC
1998

■ Charest s'en prend à Dumont, page A 3
■ Michel Venne: Irréversible, vraiment? page A 3
■ Dumont concède la victoire au PQ, page A 3
■ Bouchard a déçu les écologistes, page A 4
■ Les enjeux au Saguenay-Lac-Saint-Jean, page A 4

Le NOUVEAU Fonds Desjardins Europe

Vous désirez maximiser vos rendements? Rien ne vaut la diversification géographique de vos placements. Admissible en partie au REER, le nouveau Fonds Desjardins Europe vous fait profiter pleinement de la croissance économique internationale. Et avec l'instauration d'une monnaie unique en Europe le 1^{er} janvier 1999, voilà une occasion historique à ne pas manquer. Vous visiez loin? Parfait. Vos placements n'ont plus de frontières.

***Avec l'Europe, mes placements
n'ont plus de frontières!***

www.desjardins.com
1 800 CAISSES

Desjardins va de l'avant
pour 5 millions de membres en mouvement.



Les Fonds Desjardins sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible dans les succursales de la Fiducie Desjardins et dans les caisses Desjardins seulement là où l'autorité compétente a accordé son visa. Il est important de le lire attentivement avant d'investir. La valeur liquidative par part et le rendement du capital investi fluctuent.

ÉLECTIONS QUÉBEC 1998

EN CAMPAGNE

Irréversible, vraiment?

Jean Charest emprunte à Jean Chrétien la stratégie du pire. Pour infléchir le choix des électeurs, il confère au résultat du vote du 30 novembre une signification dramatique. C'est peut-être qu'il n'a plus rien à perdre. Mais il joue avec le feu.

À la veille du référendum de 1995, le premier ministre du Canada était apparu à la télévision invitant les électeurs québécois à mesurer la gravité de leur vote. La décision, disait-il, serait « définitive et sans appel ».

Le discours de M. Chrétien avait un sens. Un OUI majoritaire allait en effet déclencher des négociations en vue de faire du Québec un pays. Mais en conférant au résultat du référendum un caractère définitif, il prenait le risque de renforcer la légitimité de la démarche souverainiste.

En déclarant que la décision des Québécois serait sans appel, le premier ministre du Canada se trouvait à dire qu'il serait impossible de la contester ou de revenir en arrière. Puisque le OUI a perdu, l'hypothèse n'a jamais pu être vérifiée.

Trois ans plus tard, Jean Charest chante le même refrain mais en l'appliquant cette fois-ci à des élections générales. « Une fois le vote dans la boîte de scrutin, a-t-il déclaré mardi, le processus de séparation est mis en branle et ce processus va devenir irréversible. »

Il ajoutait que, si le gouvernement Bouchard est reporté au pouvoir, « on aura donné toutes les cartes au président du Parti québécois. Les Québécois auront abandonné leur liberté, leur marge de manœuvre à quelqu'un qui, dorénavant, contrôle le jeu. »

Ce discours radical a bien entendu pour objectif de détourner du Parti québécois les fédéralistes ou les souverainistes incertains. Mais il s'agit d'une arme à double tranchant.

Si le gouvernement Bouchard est reporté au pouvoir, il pourra s'appuyer sur le discours de M. Charest pour se justifier de toutes ses actions en faveur de la souveraineté du Québec.

Personne ne pourra reprocher au gouvernement d'utiliser les ressources et les attributs de l'État pour mousser la cause souverainiste puisque M. Charest aura consacré les derniers jours de la campagne à prévenir les électeurs que, si le PQ était reporté au pouvoir, il aurait reçu le mandat pour le faire. Le chef libéral accorde donc à l'avance aux gestes du Parti québécois une légitimité inespérée.

On imagine déjà la scène. Lucien Bouchard annonce l'organisation de consultations itinérantes sur la souveraineté du Québec; Jean Charest se lève à l'Assemblée nationale, de son siège de chef de l'opposition, pour protester contre une telle dilapidation des fonds publics.

Mais le premier ministre sort de sa serviette une liasse de coupures de presse, citant le chef libéral qui, en campagne, disait que « les conditions gagnantes d'un référendum, c'est lui [M. Bouchard] et lui seul qui en décidera ».

Bien sûr, les choses ne sont jamais aussi simples. Le PLQ ne se privera jamais de critiquer les manœuvres souverainistes du gouvernement. Mais jamais il ne pourra reprocher au PQ d'agir sans mandat.

◆ ◆ ◆
Ce genre de discours comporte un danger, celui de donner l'impression à la population que, au lendemain des élections, personne ne pourra mobiliser l'opinion publique, les groupes de pression, les chefs d'entreprise, les simples citoyens majoritairement opposés à la tenue d'un référendum, pour empêcher le gouvernement de réunir ses fameuses conditions gagnantes.

Comme si, au lendemain des élections, les institutions québécoises cessaient d'exister. Que le gouvernement fédéral et les autres provinces allaient rester les bras croisés. Comme si les groupes de citoyens qui s'opposent à la souveraineté allaient se taire. Comme si les conditions posées par la Cour suprême pour reconnaître le droit du Québec de faire sécession, et que M. Bouchard vénère, n'allaient plus s'appliquer.

Au contraire, puisque le Parti québécois ne s'est pas engagé à faire un référendum à tout prix, il ne saurait se croire tout permis. Il s'est aussi engagé à être un bon gouvernement. S'il est reporté au pouvoir, il ne peut prétendre avoir carte blanche. Des élections ne sont pas un référendum.

Quoi qu'il en soit, on peut se demander si M. Charest est conscient de la portée de ses paroles. Car lorsqu'il affirme que le processus de « séparation » deviendrait « irréversible », il se trouve à dire que non seulement le référendum est inévitable mais que la victoire souverainiste est dans la poche.

Il donne à penser que, si le PQ est réélu, non seulement les libéraux ne sauraient empêcher le gouvernement, en mobilisant la société civile, de tenir ce référendum, mais que le camp du NON serait incapable de le gagner.

Le chef libéral est-il déjà en train de concéder la victoire au camp du OUI? Aurait-il, durant la campagne, senti un vent irrésistible en faveur de l'indépendance?

MARIO CLOUTIER
LE DEVOIR

Les Québécois sont en train de revivre le référendum de 1995 lors de la présente campagne électorale, croit Jean Charest. Les invitations faites par Lucien Bouchard et Mario Dumont au chef libéral à prendre le chemin de l'opposition font penser à ce dernier que l'élection référendaire est confirmée en raison de la réunion soudaine des intérêts souverainistes, péquistes et adéquistes.

« Je constate que les partenaires se retrouvent à nouveau. Même combat, même objectif et ils remontent à bord du même autobus. [...] Dans le cas du Parti québécois, c'est la mise en branle de la séparation et les conséquences rattachées à ça. C'est un chemin irréversible et Mario Dumont fait partie maintenant de l'équipe du PQ. » M. Charest continue de s'attaquer à la crédibilité de son adversaire péquiste à la lumière des dernières déclarations de Lucien Bouchard. Le chef libéral s'est moqué hier du président du Parti québécois en lui demandant d'arrêter de « fabriquer » au sujet de son rôle dans le consensus sur l'union sociale survenu entre toutes les provinces canadiennes à Saskatoon au mois d'août dernier. Selon lui, M. Bouchard « fabrique » la vérité quand il dit avoir arraché aux autres provinces leur appui.

« Il faut aimer fabriquer et fabriquer quand le premier ministre du Québec dit des choses comme ça, alors que lui et le gouvernement du Québec étaient absents dans tout le processus qui a mené à la conclusion de cette entente. »

La seule chose qui a été et qui sera arrachée, a déclaré le chef libéral en reprenant les mots de Lucien Bouchard, c'est la liberté des Québécois de décider et de contrôler les événements le 30 novembre s'ils votent pour le PQ. M. Charest s'est permis d'ironiser encore plus sur les changements d'humeur du chef péquiste qui ne dialogue plus avec personne, mais qui ne s'avère intéressé qu'à monologuer devant l'électorat. « Les jours impairs, il [Lucien Bouchard] ressemble davantage à un séparatiste. Les jours pairs, il semble être plus en faveur du Canada. Les années bissextiles, il prend une pause le 29 février. [...] Il annoncera sans doute autre chose d'ici la fin de la campagne, comme de prétendre être l'un des pères fondateurs de la Confédération parce qu'il a mis les provinces à genoux à Saskatoon. » Selon le chef libéral, M. Bouchard a floué les autres premiers mi-

nistres qui voulaient parler de bonne foi de l'union sociale à Saskatoon. Ils sont toujours prêts à s'asseoir, dit-il, avec un premier ministre québécois qui agit de même.

Quant à la défense de l'union sociale telle que pratiquée par le chef du PQ, M. Charest y voit toujours un faux-fuyant, une fabrication de scénario d'un « grand héros »: Lucien Bouchard. L'union sociale est plus qu'une simple entente, soutient-il.

« Il faut non seulement conclure l'entente sur l'union sociale, il faut la mettre en pratique, la tester et voir comment elle va se pratiquer dans la vie de tous les jours. Nous, on y voit une évolution très substantielle du fédéralisme vers des méthodes de co-décision en mettant fin à l'unilatéralisme du fédéral. »

Faire mieux

Revenant sur sa demande formulée mardi à l'électorat d'être jugé sur la façon dont il fera avancer le fédéralisme pendant un mandat de quatre ans, il a ajouté hier que la population devra évidemment prendre en compte ce que le PLQ aura fait également pour la santé et l'économie, en plus de la mise en pratique de l'union sociale et de l'amélioration de la place du Québec à l'intérieur du cadre canadien.

« Je suis convaincu qu'on peut faire beaucoup mieux que ce qu'on fait en ce moment. Je le sais et je sais qu'on a des alliés qui pensent la même chose. »

Il répète que le PQ aura le contrôle du jeu de cartes qu'il dévoilera une à une s'il est élu afin de mettre en branle le processus sécessionniste. Jean Charest pense que ce projet est irréversible et qu'un gouvernement Bouchard sera prêt à n'importe quoi, y compris à dépenser des millions afin de convaincre les Québécois de voter OUI lors du prochain référendum.

Qualifiant les conditions gagnantes de Lucien Bouchard de « piège » et de « manipulation », le chef du PLQ pense qu'il ne reste qu'à imprimer les bulletins de vote référendaire avec une seule réponse, le OUI. Le PLQ dit NON, lui, et sera la formation politique qui saura profiter de l'excellent « timing » qui existe en ce moment pour la réalisation de l'union sociale.

« Disons-le clairement: il y a un seul parti politique au Québec qui est capable de renouveler la fédération dans le sens des intérêts du Québec et c'est le Parti libéral du Québec. »

Laval et l'est de Montréal

Charest se montre prudent quant à ses engagements

MARIO CLOUTIER
LE DEVOIR

Laval — Jean Charest a promis à nouveau aux Lavallois hier de prolonger l'autoroute 25 et de construire un nouveau pont entre Laval et l'est de Montréal. Devant des militants libéraux enthousiastes réunis à la Chambre de commerce de Laval hier, le chef libéral commençait toutefois à manquer de nouvelles munitions pour récolter le vote des électeurs locaux qui avaient choisi quatre députés péquistes en 1994.

Par exemple, M. Charest n'a pas pris position sur le prolongement du métro à Laval tel qu'envisagé par le Parti québécois. Il n'a pas non plus abordé l'idée d'éliminer le ministère de la Métropole au profit d'une nouvelle organisation décisionnelle destinée à venir en aide à la région de Montréal. Le chef libéral n'a répondu qu'à trois questions — sur 25 — des membres de la Chambre de commerce locale qui étaient nettement en désavantage numérique hier au Centre des congrès

Le Palace. Le chef du PLQ a tout de même fait savoir

qu'il favoriserait les investissements étrangers à Laval afin de permettre aux Lavallois de décider de leur propre développement économique. Il a dit vouloir encourager le dynamisme des entrepreneurs locaux au lieu de l'inhiber.

Même son de cloche dans l'est de Montréal où le chef libéral était de passage un peu plus tôt hier après-midi. M. Charest a toutefois promis aux intervenants de l'organisme Pro-Est, qui favorise la concertation afin de faire progresser les dossiers locaux aux yeux des gouvernements provincial et fédéral, de nommer un membre du gouvernement libéral responsable de ce secteur de l'île de Montréal.

Jetant un regard en direction de sa candidate vedette dans la circonscription de Sauvé, Line Beauchamp, incidemment ancienne directrice générale de Pro-Est, M. Charest a indiqué que l'est de Montréal pourrait compter sur un « leadership identifié » au sein d'un gouvernement libéral.

Il compte procéder ainsi pour « transformer le passif en actif » dans ce secteur en voie de recouvrement économique.

L'ADQ ne sera pas qu'une opposition de « chialeux », dit Dumont

LIA LEVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Longueuil — Maintenant qu'il lui apparaît clair que les Québécois ont choisi de réélire le gouvernement du Parti québécois, le chef d'Action démocratique Mario Dumont invite la population à choisir son opposition, celle qui ne fera pas que « chialer pour chialer », comme l'ont fait les libéraux.

Le chef d'Action démocratique a encore une fois fait campagne dans la région de Montréal, hier, d'abord à Longueuil, où il rencontrait l'Union des producteurs agricoles, ensuite à Montréal, où il était l'invité de l'animateur Gilles Proulx, puis à Laval.

Placé devant le plus récent sondage Angus Reid, qui donne 46 % d'appui au Parti québécois, 41 % au Parti libéral et 11 % à l'Action démocratique, M. Dumont a reconnu qu'il paraissait acquis maintenant que la population avait choisi de réélire le PQ.

Maintenant, la population a un autre défi: choisir son opposition. « On ne fait pas qu'élire un gouvernement. On élit un Parlement », rappelait M. Dumont.

Le chef de l'ADQ promet une opposition qui ne fera pas que « picosser » le gouvernement, comme se sont bornés à faire les libéraux jusqu'ici. « On ne veut pas être des chialeux, qui chialent pour chialer. »

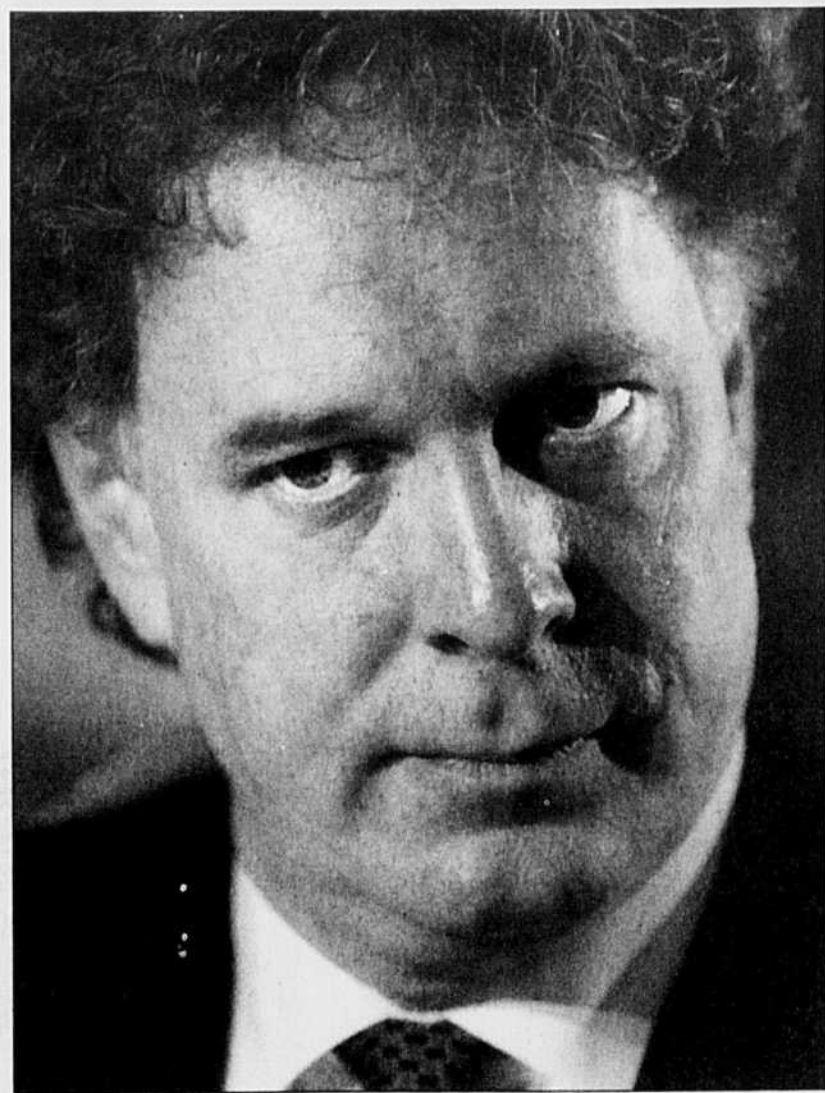
Le député sortant de Rivière-du-Loup reproche d'ailleurs aux libéraux de Jean Charest d'avoir passé leur temps à critiquer le gouvernement péquiste, pour finalement adopter des positions similaires, sur les places en garderie à \$ 5 et les investissements à coups de milliards de dollars tout en promettant des réductions d'impôt.

« Le Parti libéral n'a pas été capable de démontrer qu'il allait faire mieux », juge M. Dumont. Reste que M. Dumont s'est donné comme objectif, en début de campagne, d'atteindre 20 % du vote et 12 députés. Or, les sondages les plus favorables n'ont donné à l'ADQ que 11 et 12 %.

Comme au dernier référendum

Les partenaires se retrouvent, dit Charest

Selon le chef libéral, Bouchard est un fabulateur et Dumont, un membre de l'équipe péquiste



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Jean Charest a réaffirmé hier que seul le PLQ peut renouveler le fédéralisme dans le sens de l'intérêt du Québec.

Fédération des femmes du Québec

David s'étonne du « manque de préparation » de Charest

MARIO CLOUTIER
LE DEVOIR

La présidente de la Fédération des femmes du Québec, Françoise David, pense que Jean Charest est mal préparé pour répondre aux demandes de son organisation, mais finit par s'engager à donner plus que son adversaire Lucien Bouchard s'il est élu.

« M. Charest a visiblement un certain nombre de choses à apprendre en ce qui concerne la condition féminine. [...] M. Charest ne s'est pas engagé à une clause d'appauvrissement zéro. Cependant, on doit reconnaître sur certains points, c'est un peu le monde à l'envers, qu'il promet davantage que le Parti québécois. »

Le chef libéral, Jean Charest, réplique qu'il ne s'attendait pas à ce que Mme David prenne sa carte du Parti libéral, hier matin. Il croit lui avoir fourni des réponses claires à ses questions.

« On ne s'attendait pas à des excès d'enthousiasme. Sauf que Mme David a fait un constat sur le fond. Les réponses que je lui ai données sont le fruit d'un travail de longue haleine sur des enjeux clés évoqués dans le rapport Ryan sur la pauvreté et repris par le Conseil général du PLQ. »

Il dit notamment avoir donné des réponses de fond sur les questions suivantes: appauvrissement zéro, indexation des prestations de l'aide sociale, la place des immigrants dans la société québécoise, le logement et la violence conjugale.

À la suite des discussions entre un groupe de femmes et M. Charest à Montréal, Mme David a d'ailleurs souligné le fait que le chef libéral

semble plus enclin que son adversaire à s'occuper de certains dossiers: les avoirs liquides qu'ont les personnes qui arrivent à l'aide sociale, une réduction sensible du coût de l'assurance-médicament pour les assistés sociaux, la situation des mères monoparentales à l'aide sociale.

« C'est bizarre mais il y a plus de réponses à ce niveau qu'au Parti québécois. Mais nous ne pouvons oublier les neuf ans de pouvoir du Parti libéral où on a connu les premières réformes de la Sécurité du revenu sous MM. Bourbeau et Paradis. »

La Fédération des femmes du Québec a adressé huit demandes fondamentales aux chefs des partis politiques pour fixer les enjeux que les femmes québécoises voulaient voir aborder durant la campagne. Le regroupement encourage notamment la construction de logements sociaux, la création d'une caisse d'assurance parentale, les services gratuits de planning familial et d'avortement, une formation des juges sur la problématique de la violence conjugale.

Françoise David indique que le Parti québécois était mieux préparé à répondre aux questions des femmes à ce sujet mardi, même si ses engagements se font attendre. Tandis qu'au Parti libéral, c'est exactement l'inverse.

« J'ai été étonnée de voir le manque de préparation du chef du Parti libéral face à des demandes qui étaient pourtant claires et connues depuis plusieurs semaines. »

La Fédération des femmes ne compte pas prendre position en faveur d'un parti ou d'un autre d'ici la fin de la campagne électorale.

Commission du développement urbain de Montréal

MONTREAL
c'est toi ma ville!

Étude publique

Vous êtes invités à participer à la prochaine assemblée de la commission.

Date : Le jeudi 3 décembre 1998
Lieu : 275, rue Notre-Dame Est
Hôtel de ville, salle du conseil (station de métro Champ-de-Mars)
Heure : 20 h 30

Lors de cette assemblée, vous pourrez :

- obtenir des renseignements sur le projet de règlement inscrit à l'ordre du jour
- poser des questions et exprimer votre opinion sur ce projet

La commission recevra vos commentaires et formulera des recommandations au comité exécutif.

L'ordre du jour comprend le projet de règlement suivant, soumis par le comité exécutif :

3.1 Modification au programme de développement autorisant la construction et l'occupation d'un supermarché à grande surface (Loblaws) sur un emplacement situé à l'intersection de la rue Sherbrooke Est et de l'autoroute 25, au nord de la rue Joseph-Daoust, de manière à permettre la construction d'un bâtiment additionnel de 700 m² qui serait voué à la vente de vins et de spiritueux (SAQ) (S 980489028) (district électoral de Longue-Pointe).

Renseignements sur les dossiers et sur les prochaines assemblées :

Service des relations avec les citoyens 333, rue Saint-Antoine Est, bureau 520 872-8265

N.B. La documentation complète est disponible pour consultation dans tous les bureaux Accès Montréal.

Le greffier, M^{re} Léon Laberge

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean au PQ

Chicoutimi (PC) — Les troupes de Lucien Bouchard devraient balayer les cinq circonscriptions du Saguenay-Lac-Saint-Jean le soir du 30 novembre, indique un sondage réalisé par la firme UniMarketing pour le compte du journal *Le Quotidien* et de CBJ-Radio-Canada Chicoutimi. Dans l'ensemble de la région, après répartition des indécis, les pé-

quistes recueillent 62,8 % des intentions de vote contre 24 % pour les libéraux et 8,2 % pour le parti de Mario Dumont. Dans Jonquière, le premier ministre Lucien Bouchard fait visiblement face à l'effet Chartrand. Le bouillant candidat indépendant recueille 20,7 % des intentions de vote. Lucien Bouchard a déjà la victoire en poche avec l'appui de 59,4 % de l'électorat, un résultat qui constitue cependant une diminution de 9,6 % par rapport à l'élection de 1994.

Richard Cleary et René Martel
avocats

se sont joints au cabinet d'avocats

Alarie, Legault, Beauchemin, Paquin,
Jobin, Brisson & Philpot

1259, rue Berri, 10^{ème} étage - Téléphone (514) 844-6216
Montréal (Québec) H2L 4C7 - Télécopieur (514) 844-8129

Michel Desautels
SMILEY

PRIX ROBERT-CLICHE
DU PREMIER ROMAN
1998

Le jury ne s'est pas trompé. [...] M. Desautels réussira à vous passionner [...] Chapeau!

Un roman qui se lit d'une traite, sans temps mort, d'une écriture sobre, efficace, convaincante.

JEAN FUGÈRE, Radio-Canada

vlb éditeur

ÉLECTIONS QUÉBEC 1998

Non à l'exclusion



LE PREMIER MINISTRE Lucien Bouchard avait de la visite à ses bureaux de Montréal, hier midi. Devant le «refus de la reconnaissance du rôle des organismes de promotion des personnes handicapées», le président de l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées du Québec, Pierre-Yves Lévesque, a dénoncé le «sous-financement chronique des organismes pour l'intégration des personnes handicapées» et a demandé la reconnaissance «réelle» du rôle joué par ces organismes.

Le règne Bouchard a déçu les écologistes

La démocratie environnementale a souffert, dit l'UQCN

Les partis politiques parlent peu d'environnement, hormis Jean Charest qui a proposé de confier le contrôle de la pollution agricole au ministère de... l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries! Des écologistes dressent néanmoins leur bilan des quatre dernières années.

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Selon le principal groupe écologiste du Québec, le gouvernement Bouchard affiche un bilan assez peu reluisant en environnement, ayant été particulièrement faible sur le plan de la démocratie environnementale et de la participation du public au profit d'une approche qui privilégie les élites économiques.

Tel est le jugement que porte le principal groupe environnemental du Québec, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), sur les quatre années de gestion environnementale du gouvernement péquiste sous la double direction de Jacques Parizeau et de Lucien Bouchard.

Le président de l'UQCN, Harvey Mead, rappelle d'entrée de jeu que le chef du Parti québécois d'ailleurs, Jacques Parizeau, avait rencontré quelques jours avant l'élection de 1994 les principales formations écologistes du Québec. A l'issue de ce face-à-face, que Lucien Bouchard n'a pas répété durant l'élection en cours, le Parti québécois s'était engagé publiquement à assujettir les grands projets industriels et les politiques gouvernementales au processus public d'évaluation des impacts environnementaux de façon à donner une prise directe aux citoyens sur ces dossiers majeurs et en amont des grandes décisions.

Le gouvernement a tenu parole mais en partie seulement, selon l'UQCN, qui applaudit à la décision du premier ministre Parizeau d'assujettir, juste avant son départ, les grands projets industriels aux évaluations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Mais le gouvernement Bouchard n'a pas encore respecté sa promesse de soumettre au BAPE ses politiques et programmes, à commencer par le débat sur l'énergie qu'il a plutôt confié à une table de consultation, ce qui a amené l'UQCN et plusieurs de ses affiliés à boycotter ce forum.

Pour Harvey Mead, les succès qu'ont été les audiences sur la nouvelle usine d'Alcan et celle de Magnolia démontrent l'énorme valeur, même technique, de la vigilance des citoyens et des groupes, dont les interventions ont bonifié chaque fois les projets.

La désillusion à l'endroit du nouveau gouvernement Bouchard a commencé, explique Harvey Mead, au Som-

met économique, où le milieu environnemental n'a pu obtenir autre chose qu'une place dans les estrades.

«En dépit de son passé comme ministre de l'Environnement au fédéral, explique Harvey Mead, Lucien Bouchard donnait le ton sur sa vision du développement de la société: une vision des années 70, quand l'environnement n'était pas encore à l'ordre du jour de l'agenda politique. Le néolibéralisme économique arrivait au Québec.»

Décrets «d'urgence»

C'est alors que l'État québécois est revenu, explique le président de l'UQCN, à une vision passiste du développement: «Premier geste important, la nomination d'André Caillé, ancien sous-ministre à l'Environnement, comme président-directeur général d'Hydro-Québec avec le mandat d'en faire une entreprise productrice de revenus pour le Québec et le retour du rêve de création d'emplois par les grands projets.»

Vinrent ensuite, explique Harvey Mead, l'annonce du programme des petites centrales, l'impulsion nouvelle accordée aux exportations d'énergie vers le marché américain, la restructuration d'Hydro-Québec, le retard à promulguer des articles déterminants de la loi sur la nouvelle Régie de l'énergie, l'abandon des programmes d'efficacité énergétique, etc.

Cette tendance devait atteindre son point culminant avec la série des décrets «d'urgence», adoptés en plein verglas en janvier dernier, qui autorisaient entre autres le plan stratégique d'Hydro-Québec avant tout débat public, «consacrant le virage à 180 degrés» du gouvernement en matière de démocratie environnementale.

Ces orientations devaient se doubler de l'opération sur la déréglementation, confiée par Lucien Bouchard à Bernard Lemaire, président de Cascades, qui, ironie du sort, est l'un des seuls hommes d'affaires du Québec à avoir pris position publiquement durant cette élection pour... Jean Charest! Harvey Mead attribue au même balayage de la social-démocratie le refus du gouvernement de soumettre le dossier de la Grande-Côte des Eboulements à une audience publique.

Heureusement, précise Harvey Mead, le milieu environnemental a marqué des points dans le dossier de la «piste odorante», malgré l'adoption du droit de produire obtenu par les agriculteurs et la volonté gouvernementale de multiplier par quatre les exportations alimentaires «avant de régler les problèmes de pollution d'eau» causés par la pollution actuelle, laquelle excède déjà la capacité des écosystèmes dans la plupart des régions.

L'UQCN, par contre, décerne une bonne note au gouvernement pour avoir promis d'investir 35 millions dans les parcs et d'en ajouter quatre à la liste de ce qui s'appellera désormais Parcs Québec.

EN BREF

Québec demande le retrait du projet de loi C-54

(Le Devoir) — Le gouvernement du Québec demande officiellement au ministre fédéral John Manley de retirer le projet de loi C-54 sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques. Dans une lettre à M. Manley datée du 11 novembre, les ministres québécois Louis-Beaudoin et André Boisclair affirment que ce projet de loi «ouvre la porte à un dédoublement coûteux et lourd pour le justiciable et probablement, en

bout de ligne, un contentieux constitutionnel» puisque la loi fédérale s'appliquerait à certaines entreprises du Québec en sus de la loi québécoise déjà en vigueur depuis 1994. Québec voit mal, dans ce contexte, «comment ce projet de loi contribue à l'établissement d'un environnement favorable au développement du commerce électronique» comme le souhaite le gouvernement fédéral. Ce projet de loi constitue une «invasion considérable dans les domaines de compétence provinciale». Québec suggère à Ottawa de s'en tenir à des mécanismes de coopération intergouvernementale pour poursuivre le chantier de la protection des renseignements personnels au Canada.

EN RÉGION

Une industrie à transformer

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean ne veut plus dépendre seulement du secteur primaire

Les préoccupations des électeurs québécois sont les mêmes: développement économique et social, qualité des soins de santé, dynamisme de leur région. Le Devoir poursuit un tour d'horizon des régions québécoises, question de savoir ce qu'on attend, dans chacune d'elles, des candidats à l'élection provinciale. Aujourd'hui, une région réputée acquise au Parti québécois, le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

HÉLÈNE BUZZETTI
LE DEVOIR

Emploi et formation professionnelle. Ce sont-là les deux thèmes qui ont monopolisé la campagne électorale au Saguenay-Lac-Saint-Jean et qui, pour avoir également occupé les aspirants députés lors de l'élection fédérale de 1997, se profilent comme le leitmotiv des quelque 300 000 habitants de la région. Une région traditionnellement à la remorque de ses ressources naturelles (bois et aluminium) et des grandes entreprises qui en font leur beurre, mais aujourd'hui bien décidée à rompre cette dépendance.

«On est toujours très fier de nos Alcan et Donohue, mais la région est au rendez-vous pour relever le défi de l'entrepreneuriat», lance Marcel Martel, maire de Jonquière. A cet égard, Marc-Urbain Proulx, professeur d'économie régionale à l'UQAC, rappelle que les investissements de 2,2 milliards annoncés chez Alcan ne créeront que 200 emplois, et qu'en 20 ans, la productivité y a doublé alors que le nombre d'emplois a été réduit du tiers. Les Saguenéens ont bien compris que l'avenir ne passait plus par l'exploitation au premier degré des ressources naturelles et souhaitent maintenant l'implantation de PME de transformation de ces matières premières, ce qui créerait des emplois plus spécialisés. Une manière de juger

l'exode des jeunes qui affecte aussi le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

«Si on retenait chez nous ces activités, ça sauverait le nord du Lac-Saint-Jean», s'exclame Jean-Pierre Boivin, préfet de la MRC Maria-Chapdelaine et maire de Péribonka. On demande au gouvernement de stabiliser l'économie de chez nous en créant des conditions propices à l'établissement d'entreprises en région, que ce soit des encouragements fiscaux ou des subventions. Et quand le gouvernement accorde des droits, par exemple des droits de coupe aux compagnies forestières, on aimerait que ces droits soient assortis d'obligations à faire de la transformation ici.

Reste encore à régler la question de la formation professionnelle, qui va de pair avec le développement de ses nouvelles activités. Autant le cégep de Saint-Félicien que celui de Chicoutimi aimeraient accueillir le nouveau programme de transformation du bois, mais un seul pourra l'offrir. La chicane est prise entre les deux institutions, la première liant même sa survie à l'obtention du programme. La décision reviendra au Conseil régional de concertation et de développement.

Sur le plan touristique, le Saguenay-Lac-Saint-Jean espère convaincre Québec de ne pas investir comme promis 16,3 millions de dollars pour l'amélioration du Zoo de Québec et de l'aquarium. On craint qu'un zoo de Québec bonifié détourne les touristes



Lucien Bouchard



Michel Chartrand



Jacques Côté



Claude Richard

étrangers qui viennent pour l'instant au Jardin zoologique de Saint-Félicien.

Histoires d'hôpital

Le gouvernement élu devra aussi faire avaler aux médecins de l'hôpital de Chicoutimi l'entente intervenue avec ceux de l'hôpital de Jonquière et sans la collaboration de qui elle ne pourra se réaliser dans les faits. Devant la menace de démission en bloc des omnipraticiens de Jonquière, Lucien Bouchard a accordé le 8 novembre, en plus de diverses primes totalisant 900 000 \$, le droit à l'hôpital de Jonquière d'effectuer des chirurgies urgentes la nuit et de courts séjours alors que l'établissement était censé devenir un grand centre ambulatoire et laisser les spécialités à l'hôpital de Chicoutimi. Une question qui a été centrale lors de cette campagne électorale, assure le maire Marcel Martel, et dont la candidate libérale, Guylaine Caron, s'est faite la plus ardente porte-parole. Mais sa lutte ne semble pas porter fruits alors qu'elle arrive pour l'instant troisième dans les sondages.

De l'asphalte

Comme lors d'à peu près toutes les élections précédentes, l'élargissement de la route 175 traversant la Réserve faunique des Laurentides revient hanter les politiciens. Cette année, la candidate libérale dans Chicoutimi, Marina Larouche, en a fait ses choux gras, répétant sur toutes les tribunes que la route avait besoin de quatre voies, divisées au centre. Mais le dossier est désormais plus controversé. Certains rappellent que la tristement célèbre route n'est plus le chemin de la mort qu'elle était, forte d'investissements de 74 millions de dollars depuis quatre ans. Et le ministre des Transports et député de Lac-Saint-Jean, Jacques Brassard, a promis l'hiver dernier des investissements supplémentaires de 44 millions sans toutefois garantir les quatre voies partout.

D'autres enfin souhaiteraient que les deniers publics aillent au désenclavement routier de leur région en améliorant d'autres accès. «Au nord du Lac-Saint-Jean, nos priorités régionales sont d'améliorer la route ceinturant le lac, terminer la route entre Alma et La Baie et aménager des voies de dépannement sur la route 155 vers La Tuque, ennuie M.

Boivin. Après, on verra pour la route dans le parc des Laurentides. En matière de priorité, c'est loin d'être la première.»

À surveiller

Bien sûr, tous les regards se tourneront le 30 novembre du côté de Jonquière, où le syndicaliste et pour le moins coloré Michel Chartrand croise le fer avec le premier ministre Lucien Bouchard, qui devrait toutefois l'emporter sans difficulté. Le ministre Jacques Brassard devrait lui aussi être réélu sans problème. Mais le château fort péquiste pourrait quand même être un peu ébranlé. Dans Dubuc, Claude Richard, l'ex-maire de La Baie, qui fut particulièrement apprécié de ses concitoyens pour son travail pendant les inondations de 1996, portera les couleurs du PLQ et fera face au jeune et peu connu Jacques Côté du PQ. Enfin, dans la circonscription de Chicoutimi, la candidate libérale Marina Larouche s'est fait beaucoup connaître pour son acharnement en faveur de l'élargissement de l'autoroute dans le parc des Laurentides et est en mesure d'inquiéter le péquiste Stéphane Bédard, qui succède à Jeanne Blackburn.

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

population: 286 649 habitants

Chicoutimi
Jeanne L. Blackburn, PQ,
majorité de 13 004 voix (OUI à 68,87 %)

Dubuc
Gérard Morin, PQ
majorité de 9617 voix (OUI à 70,30 %)

Jonquière
Lucien Bouchard, PQ
majorité de 24 416 voix (OUI à 71,02 %)

Lac-Saint-Jean
Jacques Brassard, PQ
majorité de 13 474 voix (OUI à 73,06 %)

Roberval
Benoit Laprise, PQ
majorité de 7055 voix (OUI à 65,21 %)

Entre parenthèses, les résultats du référendum de 1995

prêtons main-forte

(514) 288-1261

Lorsque vous donnez à Centraide, vous contribuez à bâtir un véritable réseau d'entraide. Vous appuyez 250 organismes communautaires de votre milieu et 40 000 bénévoles qui aident 500 000 personnes à se prendre en main.


Centraide
du Grand Montréal
LE DON DE CHANGER LES CHOSES

Merci aux amis de Centraide qui ont assumé les coûts de cette annonce.

Saviez-vous que...

...pour moins de **19\$ par mois*** vous pouvez recevoir **Le Devoir** à votre porte du lundi au samedi?

Pour ce prix vous aurez le privilège d'être bien informés, de recevoir le **Télé-choix + agenda culturel** à tous les samedis, et... d'en venir à ne plus vous passer de votre **Devoir**.

*Abonnement d'un an, payé à l'avance.

LE DEVOIR

ABONNEMENTS: (514) 985-3355 • 1 800 463-7559
Par télécopieur: (514) 985-3390

LE DEVOIR

MONTREAL

Partenariat avec l'UQAM et le cégep du Vieux-Montréal

La SSJBM veut des résidences pour les étudiants

La Ville de Montréal lui réserve le terrain face au Monument-National pour les six prochains mois

S'éloignant de ses créneaux habituels, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal veut maintenant se lancer dans l'immobilier par l'entremise de son programme de prêts d'honneur.

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Le projet du Faubourg Saint-Laurent mort et enterré, la Société Saint-Jean-Baptiste lorgne le terrain en face du Monument-National dans le but de le convertir en résidence à l'intention des étudiants de l'Université du Québec à Montréal et du cégep du Vieux-Montréal.

«De leur côté, l'UQAM et le cégep du Vieux-Montréal sont à la recherche de résidences étudiantes», explique Jean-Paul Champagne, président de la Fondation du prêt d'honneur de la SS-

JBM. «Du nôtre, nous voulons apporter notre contribution sociale et aider à revitaliser le quartier.»

Pour permettre à la SSJBM de réaliser son projet, la Ville de Montréal lui destine le terrain situé en face du Monument-National, à l'angle des boulevards Saint-Laurent et René-Lévesque.

«Le terrain est réservé à la SSJBM pour les six prochains mois, pour qu'il en fasse l'aménagement, rapidement. Le cas échéant, le terrain sera de nouveau soumis aux règles de la concurrence, a confirmé Jean Fortier, le président du comité exécutif à la Ville de Montréal.

Nous attendrons la proposition de la SSJBM et nous verrons si elle est acceptable sur le plan de l'urbanisme.»

M. Fortier explique accorder la priorité à la SSJBM en raison des «liens historiques» de la SSJBM avec le Monument-National d'en face.

«La SSJBM a ouvert le Monument-National en 1894, il y a plus de cent ans», précise de son côté M. Champagne.

Il explique que la SSJBM travaille actuellement en partenariat avec l'UQAM, le cégep du Vieux-Montréal et Vidéotron. «Nous sommes en train d'élaborer un projet de faisabilité», note encore M. Champagne. Le terrain est là depuis plusieurs années, mais rien n'a vraiment marché jusqu'ici. Nous voulons faire quelque chose pour le milieu.»

Qu'est-ce qui peut bien inciter la SSJBM à se lancer ainsi dans l'immobilier? M. Champagne avoue que la construction de résidences étudiantes s'éloigne du champ d'action habituel de la SSJBM mais qu'il ne détonne pas pour autant avec ses objectifs premiers. «Par notre fondation du prêt d'honneur, qui existe depuis 1944, nous avons toujours aidé la jeunesse. La construction de résidences étudiantes s'inscrit dans le cadre d'une mission élargie de notre fondation du prêt d'honneur.»

Il s'agirait vraisemblablement d'un édifice en hauteur, comme le souligne Jean Fortier. A la Société Saint-Jean-Baptiste, on n'a pas voulu chiffrer précisément le projet. «On parle de plusieurs millions», a simplement laissé tomber M. Champagne, «et il faudra

que ça se rentabilise».

Cet espace vacant donne du fil à retordre à Montréal depuis belle lurette. En 1993, un entrepreneur s'était engagé à construire dans le Faubourg Saint-Laurent un grand complexe résidentiel et se portait acqureur des terrains pour 4,86 millions, pour se désister deux ans plus tard.

En juillet 1997, la Ville de Montréal avait lancé un nouvel appel d'offres pour les quatre terrains du Faubourg Saint-Laurent, acquis au prix de 11,9 millions entre 1989 et 1993. La Ville voulait alors se délester de ses terrains du centre-ville au prix minimum de l'évaluation comptable, soit environ 2,15 millions.

On espérait alors voir s'ériger quelque 350 logements et 12 000 mètres carrés de locaux commerciaux.

EN BREF

Un maire bis?

(Le Devoir) — Annoncée il y a déjà trois semaines, la nomination de Guy Coulombe à titre de conseiller particulier de Pierre Bourque continue de susciter les plus grandes interrogations. Appelée à préciser le rôle qu'il lui réservera, le maire Bourque a fait savoir par son attachée de presse que Guy Coulombe devra «mieux vendre la réalité montréalaise à Québec, s'occuper du pacte fiscal et réfléchir aux structures métropolitaines.»

La banlieue l'emporte

(Le Devoir) — À la suite d'intenses négociations entre le maire Pierre Bourque et le président de la Conférence des maires de banlieue, Georges Bossé, il a été convenu que la présidence de la STCUM reviendrait à un maire de la banlieue. Le jour même de son assermentation, Pierre Bourque avait pourtant commis l'impair d'annoncer que Pierre-Yves Melançon occuperait ce poste. C'est aujourd'hui que seront annoncées les nominations à la Communauté urbaine de Montréal et le nom d'Yves Ryan, jusqu'ici président de la STCUM, circule à la vice-présidence de la sécurité publique, en dépit de ses critiques très négatives à l'endroit de la police de quartier.

En mémoire des victimes de Poly

(Le Devoir) — Longtemps après plusieurs villes canadiennes et américaines, Montréal honorera finalement la mémoire des victimes de l'Ecole Polytechnique en rebaptisant le parc en face de l'ancien édifice des Hautes Etudes commerciales pour l'appeler «Parc du 6 décembre». Une cérémonie viendra officialiser le tout d'ici l'anniversaire de cette horrible tuerie qui a coûté la vie à 14 étudiantes de Polytechnique en 1989.

Guichet unique pour l'urbanisme et le développement économique

Héritage Montréal craint les effets de la fusion

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

D'ici au mois de mars, l'administration Bourque fusionnera ses services d'urbanisme et de développement économique en vue d'insuffler un dynamisme nouveau à Montréal. L'instauration de pareil guichet unique, capable d'accélérer la réalisation de projets, n'est pas sans susciter certaines craintes du côté d'Héritage Montréal.

Comme l'a expliqué hier le président du comité exécutif, Jean Fortier, cette décision vise à accélérer les prises de décisions. «L'objectif de développement économique pourra ainsi être réalisé plus rapidement. On est

soumis à une concurrence d'autres villes et l'on se trouve dans une période où on ne peut pas se permettre le luxe de trop retarder [les projets].»

Cette décision s'inspire de ce qui se fait dans d'autres villes américaines «où l'urbanisme est davantage compris dans un sens de développement, d'impact économique», de continuer M. Fortier.

Faut-il donc comprendre que le visage de Montréal se retrouvera à la remorque des intérêts de promoteurs privés? M. Fortier préfère parler de synergie. «Une plus grande cohérence s'impose. Il ne faut pas que l'un des deux services mette le frein à l'autre quand ce n'est pas raisonnable.»

Par une prise de décision plus rapide, Montréal espère ainsi créer un es-

prit favorable au développement. Chacun des deux services devra mettre de l'eau dans son vin, insiste M. Fortier. Ultimement, a-t-il enchaîné, le comité exécutif sera appelé à jouer davantage un rôle de leader.

Du côté d'Héritage Montréal, cette décision suscite beaucoup d'inquiétude. «Ne va-t-on pas encore ravager les quartiers au nom d'un développement économique à court terme?», s'interroge Dinu Bumbu, directeur des programmes au sein de cet organisme qui agit comme chien de garde en matière d'urbanisme et de patrimoine montréalais.

Le plan d'urbanisme, adopté en 1992, devait être révisé il y a déjà un an, rappelle M. Bumbu. Il doute

que le visage de Montréal se trouve embelli par pareille fusion et il rappelle que la confusion entre les deux services s'est dans le passé traduite par des plaies telles que les dossiers de la gare Jean-Talon et de Villa-Maria.

Prêt à procéder pour l'hippodrome

Par ailleurs, le service de l'urbanisme a aussi brossé hier au comité exécutif le portrait d'ensemble de Blue Bonnets. «Du côté de la Ville, nous avons fait nos classes et nous sommes prêts à procéder», a expliqué Hugues Chantal, le conseiller en planification du service de l'urbanisme et responsable du dossier de l'hippodrome.

Comme il était déjà convenu, l'hip-

podrome démarre la construction de son parc équestre, avec modernisation des tribunes.

En façade, boulevard Décarie, le projet de développement commercial suit son cours. Le promoteur, First Professional Development, ayant fait l'acquisition du site, la commission du développement urbain de Montréal tiendra une séance publique mercredi pour faire valider la construction éventuelle de commerces de grandes surfaces.

Quant à la cour de triage du Canadien Pacific, grande de huit millions de pieds carrés, la Ville espère d'une part voir s'y développer un secteur résidentiel haut de gamme et, d'autre part, un secteur industriel, en prolongement de la Cité scientifique attenante.

Élections 98

Élections générales
du 30 novembre 1998

Le 30 novembre prochain, il y aura
des élections générales au Québec

Pour que votre vote compte, voici ce que vous devez faire :

1. marquer le bulletin dans un seul des cercles, en utilisant obligatoirement le crayon qui vous sera remis par le scrutateur;
2. plier le bulletin et montrer les initiales au scrutateur;
3. détacher le talon, déposer vous-même votre bulletin de vote dans l'urne et remettre le crayon au scrutateur.

Votre vote est secret.

C'est votre privilège. Personne ne peut vous contraindre à déclarer pour qui vous avez voté.

N'hésitez pas à communiquer avec nous sept jours par semaine, en composant :
1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)

Site Web : www.dgeq.qc.ca

Courriel électronique : dgeq@dgeq.qc.ca



Les personnes sourdes ou malentendantes
peuvent composer sans frais : 1 800 537-0644



Cet espace
vous appartient



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Parce qu'un vote, ça compte

• LES ACTUALITÉS •

Les citoyens du Val Saint-François veulent à tout prix rencontrer Lucien Bouchard

Les expropriés bloquent la route 55

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Pendant que s'allongeait la liste des réactions au dernier jugement de la Cour supérieure dans leur dossier, les citoyens de Val Saint-François, partiellement et prématurément expropriés aux fins du passage de la ligne à haute tension Hertel-Des Cantons, installaient un barrage routier sur la route 55 du canton de Melbourn dans l'espoir de prendre pied dans la campagne électorale.

Le barrage, constitué notamment d'énormes balles de foin, bloquait une bretelle d'autoroute mais sans grand résultat puisque les automobilistes pouvaient contourner facilement cet obstacle à savoir essentiellement médiatique.

Les porte-parole de la Coalition des citoyens du Val Saint-François faisaient savoir que ce geste avait pour but d'amener le premier ministre

Bouchard à venir leur dire entre quatre yeux qu'il y avait urgence à les exproprier et à priver tout le Québec d'un débat public sur la pertinence de cette ligne à haute tension.

Ce geste, qui pourrait être suivi d'actions plus musclées, survient à la veille du début des procédures sur le fond du dossier devant la Cour supérieure, qui s'en est tenu jusqu'ici à la thèse hydro-québécoise.

La coalition conteste la pertinence des décrets d'urgence de janvier, qui ont permis de soustraire la construction de la ligne Hertel-Des Cantons au processus d'audiences publiques. Si la loi reconnaît au gouvernement le droit de soustraire certains projets en situation d'urgence, il n'a pas le droit de faire fi des droits des citoyens à une évaluation publique et indépendante des projets en invoquant sans fondement cette disposition d'exception, soutiennent les citoyens qui demandent au tribunal d'annuler les dé-

crets d'exception, de stopper les travaux de la ligne et de forcer le ministre de l'Environnement et de la Faune, Paul Bégin, à mettre en marche le processus de démocratie environnementale.

Jusqu'ici, trois décisions de la Cour supérieure ont été défavorables aux citoyens. Mais ces décisions ne disposent pas du fond du litige, que la Cour commencera à étudier aujourd'hui.

Par ailleurs, le mouvement Au Courant et la chaire d'études socio-économique de l'UQAM s'en prenaient hier à la courbe vue de la Cour supérieure qui vient d'autoriser l'expropriation partielle des terrains des opposants au passage de la ligne à haute tension en raison de l'urgence invoquée par Hydro-Québec.

«Nous croyons», explique John Burcombe au nom du mouvement Au Courant, qu'Hydro-Québec savait très bien dès l'annonce du projet qu'il serait presque impossible d'implanter le tron-

çon de ligne Des Cantons-Saint-Césaire pour le début de cet hiver». M. Burcombe en prend pour preuve des admissions des porte-parole hydro-québécois qui auraient admis devant le comité Blanchette, chargé d'analyser le tronçon Hertel-Saint-Césaire, qu'il faudrait 15 mois pour réaliser 40 des 100 km de cette ligne.

De son côté, Martin Poirier, de la chaire socio-économique de l'UQAM, qualifiait de «fumisterie» les prétentions d'Hydro-Québec sur l'urgence de construire la ligne d'acier alors qu'elle se contentera l'hiver prochain d'assurer la sécurité d'approvisionnement de l'Estrie et de la Montérégie avec des portiques de bois. Sans fils. Et que cette solution temporaire lui apparaît suffisante.

Il faut des audiences publiques dans ce dossier, précise l'universitaire, car sa véritable raison d'être réside, à son avis, dans le désir d'Hydro-Québec de construire un autoroute

énergétique vers les États-Unis, comme l'indiquait une carte des projets hydro-québécois dévoilée par les Cris en mai. Il est impossible, précise M. Poirier, d'atteindre le niveau d'exportation ciblé par Hydro-Québec sans construire une nouvelle ligne, car toutes les autres seraient alors débordées à l'année. Il s'agit, dit-il, d'une condition sine qua non pour Hydro-Québec si elle veut atteindre ses objectifs économiques.

«La lutte de Val Saint-François n'est pas simplement un débat sur le tracé ou une manifestation du syndrome "Pas dans ma cour". Outre les moyens juridiques et politiques plus que douteux utilisés par le gouvernement pour forcer la construction de la ligne, ce dossier soulève des questions de fond sur le Plan stratégique d'Hydro-Québec, qui n'ont jamais été débattues de façon satisfaisante. Pour ces raisons, les citoyens du Val Saint-François méritent l'appui de toute la population du Québec», concluait M. Martin.

La STL dépose un budget réduit pour 1999

Des hausses légères de 0,9 % des tarifs sont prévues

HÉLÈNE BUZZETTI
LE DEVOIR

Le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, peut bien se vanter de la venue du métro sur l'île Jésus en 2004 et se réjouir de ce coup de pouce au transport en commun, mais la Ville n'en diminuera pas moins sa contribution à la STL de 5,6 %, ou deux millions de dollars, en 1999.

C'est du moins ce qui ressort du budget 1999 que la Société de transport de Laval a déposé hier soir au conseil municipal de la Ville pour son approbation. Celui-ci prévoit une réduction nette de 1,9 million de ses dépenses, passant de 66,7 à 64,9 millions de dollars, ainsi qu'une diminution de la dette de la STL de 11,2 millions et des hausses moyennes de tarif de 0,9 %.

«[Gilles] Vaillancourt se gargarise du métro à Laval, mais il ne veut pas mettre un sou de plus dans le transport en commun», a reproché Luc Côté, président de Transport 2000.

La STL était aux prises avec de sérieux problèmes de productivité, et sa clientèle avait chuté de 25 % entre 1985 et 1995. Un important coup de barre a été donné en début d'année alors que la société de transport est parvenue à conclure une entente de productivité avec ses employés et à récupérer une somme récurrente de 4,4 millions à même la masse salariale des chauffeurs.

«Notre productivité était de 46 % à la STL comparativement à 76, 77 ou 78 % ailleurs [chez les autres sociétés de transport en commun], a confié Jean-Jacques Beldi, président du conseil d'administration. Ça veut dire que seulement 46 % des heures travaillées chez nous étaient productives. Nous avons pu augmenter ce chiffre à 65 %. Ce n'est pas encore parfait, mais c'est beaucoup mieux.»

Et puis, il y a un mois, la STL a mis en place un tout nouveau réseau et établi des normes d'achalandage de ses autobus (30 passagers par véhicule par heure) en deca desquelles un circuit serait sérieusement remis en question et éventuellement aboli. Bien que le temps des trajets ait généralement diminué avec la réforme, elle ne fait pas l'unanimité, en particulier dans l'est de l'île Jésus où elle connaît quelques ratés.

«Des citoyens tentent de faire inscrire un circuit-navette qui dessert leur coin dans le livre des records Guinness pour le trajet d'autobus le plus court au monde, mentionne M. Côté. Il ne dure que 19 minutes, et le chauffeur se repose ensuite 40 minutes. La fréquence est d'une fois à l'heure!»

Malgré tout, la STL espère voir avec cette réorganisation de service son achalandage grimper en 1999 de «beaucoup plus que [le] 2 %» annuel obtenu depuis deux ans. La STL procédera au cours de 1999 à la construction d'un terminus au Carrefour Laval, à l'implantation d'une voie réservée conduisant au métro Côte-Vertu ainsi qu'au prolongement de la voie réservée sur le boulevard des Laurentides.

Étude sur l'assurance-médicaments

Un chercheur de Harvard prône le retour à la gratuité pour les démunis

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Un chercheur de l'université de Harvard soutient que le régime québécois d'assurance-médicaments a peut-être eu plus d'impact sur la santé des personnes âgées et des prestataires de l'aide sociale que ne le prétend l'étude controversée de l'université McGill commandée par le ministre de la Santé, Jean Rochon.

À la demande de la Coalition des médecins pour la justice sociale — un groupe qui réclame le retour à la gratuité des médicaments pour les plus démunis —, le Dr Stephen Soumerai, directeur du Drug Policy Research Group de l'université de Harvard, est venu ajouter au débat qui fait rage sur l'impact réel du régime d'assurance-médicaments sur les personnes âgées

et assistées sociales, qui a ponctué la présente campagne électorale.

Le débat a été lancé le 11 novembre dernier, à la suite de la fuite dans les médias d'une étude commandée à des chercheurs de McGill par le ministre Jean Rochon sur les effets de son régime. Les résultats avaient provoqué un tollé au sein du gouvernement et des troupes péquistes, après que certains quotidiens eurent évalué à 120 le nombre de décès provoqués par la baisse de consommation de certains médicaments.

Les chercheurs de McGill, de leur côté, parlaient plutôt d'une baisse de consommation variant de 4,6 à 9,2 % chez les personnes âgées et de 13,6 à 16,8 % chez les personnes assistées sociales, au cours des trois phases d'implantation du régime. Globalement, ils estimaient à 1946 le nombre

d'hospitalisations, d'admissions et de décès additionnels survenus lors de l'entrée en vigueur du régime, mais ne confirmaient pas l'existence d'un lien clair de cause à effet entre les deux phénomènes.

La semaine dernière, une étude similaire, pilotée par le Dr Lucie Blais, épidémiologiste au centre de recherche du Centre hospitalier de l'université de Montréal (CHUM), apportait toutefois un éclairage différent en concluant à l'absence de baisse significative de consommation dans quatre grandes catégories de médicaments.

Mais hier, le Dr Soumerai a poussé un peu plus loin l'interprétation à donner au rapport commandé par le gouvernement du Québec. «Les données confirment une forte relation entre le déclin de consommation de médicaments essentiels et les risques accrus

d'institutionnalisation et de décès. En fait, les chiffres de McGill sur les décès sont peut-être même conservateurs et sous-évalués», affirme le spécialiste, qui croit ces constats suffisants pour que Québec réinstalle la gratuité.

Toutefois, ce dernier a refusé de dire quel pouvait être le nombre exact de décès survenus dans la foulée de l'arrivée du régime d'assurance-médicaments. «Je ne peux quantifier de nombre clair. Quant à moi, les autres effets indésirables comme les admissions en centres d'hébergement sont aussi graves», a-t-il affirmé.

Le professeur Soumerai fonde plutôt ses conclusions sur les études réalisées dans l'état américain du New Hampshire, où fut implanté un régime similaire d'assurance-médicaments à coûts partagés pour les clients démunis.

La limitation de la gratuité pour les citoyens âgés y a provoqué une baisse de consommation de 35 % pour certains médicaments essentiels. Cette sous-consommation, selon une étude du Dr Soumerai, a doublé le nombre d'admissions pour des séjours permanents dans les centres d'hébergement. L'impact sur les hospitalisations a cependant été nul.

Tout cela fait dire au Dr Paul Saba, porte-parole de 112 médecins de CLSC, de cliniques privées, membres de cette coalition de la Justice sociale, que le gouvernement doit immédiatement réinstaurer la gratuité pour les personnes vivant sous le seuil de pauvreté. «Chaque jour, il y a des impacts à ce régime, dit-il. Pourquoi le gouvernement tarde-t-il à prendre une décision?»

Le prix de la vigilance

Chez Eaton, le système de gestion des prix et les lecteurs optiques provoquent des tonnes d'erreurs

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

La vigilance s'impose pour les clients d'Eaton.

Dans le cadre d'une enquête réalisée par Option consommateurs auprès de six grands magasins, le système de gestion des prix et de lecteurs optiques de chez Eaton a présenté un taux d'erreur de 41 %.

Sur 72 articles en solde achetés par deux enquêteurs dans deux succursales différentes de chez Eaton, 30 ont été facturés au prix original, et non pas au prix de solde annoncé.

Les enquêteurs ont ainsi payé

173,23 \$ de trop sur une facture de 868,69 \$.

La piètre performance provient du fait qu'Eaton n'inscrit pas les prix des soldes de courte durée dans son système informatique, a expliqué la directrice d'Option consommateurs, Mme Louise Rozon, en conférence de presse hier.

«On se fie à la mémoire des caissiers», a-t-elle déploré.

Eaton n'a pas rappelé la Presse canadienne.

Les résultats de l'enquête paraissent dans le numéro de décembre de la revue *Protégez-Vous*.

Pour les six grands magasins, le taux moyen d'erreur est de 15,5 %, ce qui équivaut à une somme de 378,31 \$ payée en trop sur une facture globale de 4581,72 \$.

Seul Wal-Mart a obtenu une note parfaite: aucune erreur pour 72

achats. C'est que cette chaîne n'offre pas de soldes, et que son système informatique n'a donc pas besoin d'être modifié à diverses reprises, a expliqué Mme Rozon.

Canadian Tire a enregistré un taux d'erreur de 4,2 %, mais ces erreurs étaient en faveur du client, ce qui a permis aux enquêteurs de bénéficier d'un «rabais» inespéré de 12,08 \$ sur une facture de 697,99 \$.

Tous les autres grands magasins ont commis des erreurs au détriment du client. Sears a présenté un taux d'erreur de 23,6 % et Zellers, un taux d'erreur de 12,5 %.

Mme Rozon a affirmé que ces erreurs n'étaient pas dues à la technologie elle-même: les lecteurs optiques de codes sont très perfectionnés. Le problème réside plutôt dans l'inscription des données dans le service informatique.

La Baie

L'année dernière, Option Consommateur avait effectué une enquête semblable. La Baie avait alors obtenu le pire résultat, avec un taux d'erreur de 26 %. Comme Eaton, elle se fiait à la mémoire des caissiers.

Cette année, la chaîne s'est reprise et a obtenu un taux d'erreur de 11,1 %.

«C'est possible de s'améliorer», a commenté la présidente de l'Office de la protection du consommateur, Mme Nicole Fontaine.

Mme Fontaine a fait valoir que cette étude montrait l'importance d'obliger les commerçants à apposer un prix sur chaque article offert en magasin.

D'ailleurs, un sondage Angus Reid commandé par l'Association des consommateurs révèle que plus de 90 % des Québécois veulent qu'un prix de vente soit apposé sur chaque produit.

Mme Fontaine a rappelé que l'article

223 de la Loi sur la protection du consommateur obligeait déjà les commerçants à inscrire le prix de vente sur chaque produit. Seuls les articles qui coûtent moins de 0,40 \$ sont exemptés.

L'industrie soutient cependant que les lecteurs optiques rendent inutile le marquage unitaire des prix.

En juin dernier, l'Office de la protection du consommateur a formé un comité pour étudier la question. Selon l'office, les représentants de l'industrie ont été incapables de présenter de manière satisfaisante de nouveaux outils de marquage des prix qui permettent le respect des principes fondamentaux de protection des consommateurs.

L'office a donc décidé d'appliquer de façon rigoureuse l'article 223.

«Vous pouvez vous attendre à des poursuites dans l'année qui vient», a lancé Mme Fontaine.

EN DIRECT DE LA CAGE AUX SPORTS 1437, René-Lévesque O.

À moins de 3 jours des élections

Proulx et Charest débattent des grandes questions!

CKAC 730

RADIO MÉDIA

Le pouvoir des mots



COSTUMES importés d'Italie au prix de gros

100 % laine

Coupe exclusive De 299 \$ à 499 \$ le costume

Du lundi au vendredi De 9 h 30 à 18 h Samedi de 10 h à 16 h

Tous les soirs après 18 h sur rendez-vous seulement

1118, rue Ste-Catherine O., Suite 200, Montréal

(514) 861-3636

CE MIDI
Jean Charest

• LES ACTUALITÉS •

La politique nucléaire de l'OTAN est contestée au sein même de l'Alliance

L'Allemagne a exprimé son désaccord; le Canada pourrait bientôt suivre

À quelques semaines du dépôt par le Comité de la Chambre sur les affaires étrangères d'un rapport sur les armes nucléaires qui s'annonce controversé, des experts demandent au gouvernement canadien qu'il exige de l'OTAN d'abandonner sa stratégie de recours en premier de l'arme atomique.

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

La stratégie nucléaire de l'OTAN est soumise à de rudes attaques depuis quelques semaines et la contestation ne vient plus seulement de groupes marginaux.

Hier, le chef de la diplomatie allemande, Joschka Fischer, a réaffirmé la volonté de son gouvernement de poursuivre le débat qu'il a lancé la semaine dernière sur l'utilisation en premier de l'arme nucléaire par l'OTAN en cas de conflit. Les trois États nucléaires de l'OTAN — les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne — appuient en effet leur dissuasion sur un possible recours en premier à la force de frappe lors d'une guerre.

Représentant du Parti Vert au sein de la nouvelle coalition qui gouverne l'Allemagne depuis moins d'un mois, le ministre a demandé l'ouverture d'un débat au sein de l'OTAN sur la stratégie nucléaire, et plus particulièrement sur le concept du recours en premier. Les États-Unis et la France ont catégoriquement rejeté la suggestion du ministre allemand.

Hier, le ministre a récidivé. Il a souligné dans un entretien au quotidien *Frankfurter Rundschau* qu'il fallait «prendre bonne note du fait que les puissances nucléaires refusent de changer leur position» et que c'est «sur cette base qu'il fallait poursuivre les discussions».

Si la position allemande a surpris, elle n'est pas pour autant isolée. Elle pourrait bientôt recevoir l'appui du gouvernement canadien. Dans quelques semaines, le Comité de la Chambre sur les affaires étrangères doit remettre un rapport final sur la politique canadienne en matière de désarmement nucléaire. Il y a deux ans, le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, avait demandé aux parlementaires de débattre publiquement les questions nucléaires. Il avait demandé au comité de se pencher sur toutes les initiatives préconisant l'abolition de l'arme atomique et sur la décision de la Cour internationale de justice sur la légalité de recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires.

Des experts se prononcent

Le comité a tenu au printemps tou-

te une série d'audiences et de consultations avec des experts et des représentants du public. L'opinion majoritaire qui se dégage de ces témoignages est que le Canada doit réviser sa politique sur les armes nucléaires et pousser l'Alliance atlantique à faire de même. La semaine dernière, le quotidien *National Post* publiait ce qui devrait être les principales recommandations du rapport parlementaire. Selon le journal, les députés vont suggérer au gouvernement de promouvoir l'élimination complète des armes nucléaires, la révision de la doctrine de l'OTAN sur le recours en premier et l'adoption d'une politique de «réduction d'alerte» des forces nucléaires des États-Unis et de la Russie.

Dès le dépôt de ce rapport, le gouvernement aura trois mois pour y répondre. Tout indique que cet exercice ne restera pas sans réponse puisqu'il est bien connu dans les cercles diplomatiques que le ministre Axworthy est sensible aux arguments qui seront vraisemblablement avancés par le comité parlementaire.

Aujourd'hui, lors d'un séminaire à Ottawa, un groupe d'experts de la mouvance pacifiste va accentuer la pression sur le gouvernement canadien pour qu'il adopte une position similaire à celle du gouvernement allemand.

Organisé par le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère — un organisme qui dé-

pend du ministère des Affaires étrangères — et Physicians for Global Survival, le séminaire entendra des communications du sénateur Douglas Roche, ancien ambassadeur au désarmement, et des représentants du Project Ploughshares et de Lawyers Committee on Nuclear Policy. Tous préconisent l'élimination progressive des armes nucléaires et le rejet de la doctrine de recours en premier de l'OTAN. Deux autres séminaires se tiendront à Kingston et à Victoria au cours des prochaines semaines et permettront au gouvernement d'entendre d'autres experts sur la question nucléaire.

Au cours des dernières semaines, Washington et Londres n'ont pas caché leurs préoccupations face au tournant que semble prendre la politique canadienne en matière d'armes nucléaires. Le département d'État américain et un ministre britannique ont clairement fait savoir au gouvernement canadien que toute contestation de la stratégie nucléaire de l'OTAN serait «inacceptable» à leurs yeux.

Stephen Clarkson, politologue à l'université de Toronto, croit cependant que les deux États ne sanctionneront pas le Canada si celui-ci devait s'engager dans cette voie. M. Clarkson, qui participera au séminaire d'Ottawa aujourd'hui, estime que le démantèlement de l'Union soviétique a rendu caduque la stratégie nucléaire de l'OTAN.

Euthanasie

Le Dr Kevorkian a réussi à se faire inculper

AGENCE FRANCE-PRESSE

Pontiac (États-Unis) — Un procureur du Michigan (nord) a formellement inculqué mercredi le docteur Jack Kevorkian, un médecin militant de l'euthanasie, d'homicide prémédité après la mort d'un de ses patients, a-t-on annoncé de source judiciaire.

Le procureur du comté d'Oakland (Michigan), David Gorcyca, a annoncé cette décision à la presse après avoir visionné une vidéo diffusée dimanche sur la chaîne de télévision CBS montrant Jack Kevorkian en train de tuer à sa demande un malade gravement diminué.

La chaîne avait accepté de remettre mercredi la cassette à la justice.

Le patient Thomas Youk, 52 ans, était atteint de sclérose latérale amyotrophique (maladie de Lou Gehrig).

Le procureur a indiqué avoir pris sa décision après avoir également pris connaissance de rapports de police et du rapport d'autopsie. «La décision de prononcer ces inculpations a été prise après l'examen minutieux des faits et sur la base de la loi actuelle», a-t-il dit.

M. Kevorkian est également poursuivi des chefs d'accusation d'association criminelle à un suicide et de pratique illégale de la médecine.

«Dans cette affaire, il y a une violation manifeste de la loi à laquelle je ne peux pas tourner le dos», a ajouté le procureur.

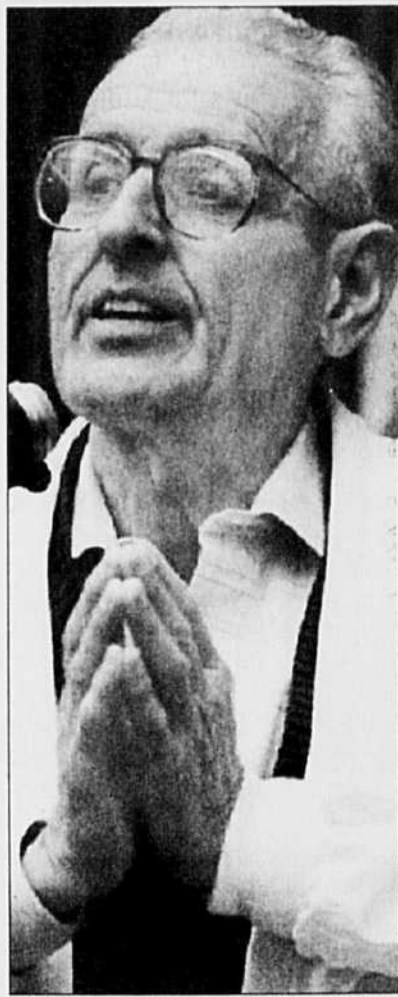
L'assistance au suicide est passible d'une peine d'emprisonnement de cinq ans, selon une loi du Michigan entrée en vigueur le 1^{er} septembre.

Ancien médecin légiste à la retraite, M. Kevorkian, 70 ans, a perdu son droit de pratique, son permis lui ayant été retiré en 1991.

M. Kevorkian, qui affirme avoir aidé près de 120 personnes à mourir ces huit dernières années, a déclaré qu'il avait décidé d'agir ainsi pour forcer la justice américaine à se prononcer sur l'euthanasie.

«Je dois les forcer à agir. Ils doivent m'inculper. S'ils ne le font pas, cela veut dire que ce n'est pas un crime», a-t-il déclaré, ajoutant qu'il se laisserait mourir de faim s'il était condamné.

Jack Kevorkian a déjà été jugé quatre fois pour avoir aidé des malades à mourir entre 1994 et 1996. Il a été acquitté trois fois par des jurés po-



Jack Kevorkian

REUTERS

pulaires, et a bénéficié d'un non-lieu.

Par ailleurs, un autre procureur de la région de Detroit a pour sa part mis le docteur Kevorkian au défi de reconnaître sa responsabilité dans le meurtre en avril 1997 d'une femme de 27 ans atteinte du virus du sida. Le procureur du comté de Wayne, John O'Hair, estime en effet que si Kevorkian tient vraiment à en découdre avec la justice, il n'a qu'à reconnaître qu'il a contribué à la mort de Heidi Aseltine.

«Le docteur Kevorkian choisit les cas qui lui conviennent pour être jugé, ceux de gens souffrant, à l'article de la mort ou en phase terminale», a déclaré M. O'Hair. «Heidi Aseltine n'était pas en phase terminale, elle avait encore plusieurs années devant elle», a-t-il estimé.

EN BREF

Le jury délibère

(Le Devoir) — Les douze jurés du procès du chef présumé des Hell's Angels de Montréal, Maurice «Mom» Boucher, commenceront ce matin leurs délibérations, après avoir entendu hier les plaidoyers des deux avocats. L'avocat de Maurice Boucher, Jacques Larochelle, a tenté de discréditer le principal témoin du procès, le délateur Stéphane «Godasse» Gagné. Le juge Jean-Guy Boilard a d'ailleurs averti les jurés qu'il était dangereux de condamner quelqu'un à partir d'un témoignage douteux, à moins que celui-ci ne soit confirmé par un témoignage indépendant, ce qui n'est pas le cas ici. Les jurés ont le choix entre deux verdicts seulement, coupable ou non coupable, et pas de verdict intermédiaire.

Le policier Lesiège accusé

(Le Devoir) — Le policier Richard Lesiège, qui avait été surpris par un caméraman de Radio-Canada à frapper violemment la tête d'un suspect sur l'asphalte lors d'une arrestation, a été accusé, hier, de voies de fait avec lésions. Le Mouvement Action Justice, qui avait déposé une plainte à la Commission de la déontologie à la suite de la diffusion des images, s'est réjoui de l'arrestation du policier, même s'il déplore que les deux autres policiers qui tenaient le suspect n'aient pas été accusés. «Mais avec la somme d'évidences que le SPCUM avait, il n'avait pas besoin d'attendre aussi longtemps pour porter des accusations», s'est indigné le coordonnateur du MAJ, Yves Manseau. Ce dernier souhaite que l'événement soit l'occasion de débattre du problème de brutalité policière.

Défilé de la Guignolée

(Le Devoir) — Un tout nouvel événement prendra d'assaut les rues de Montréal le samedi 5 décembre. Pour célébrer son 150^e anniversaire d'implantation à Montréal, la Société Saint-Vincent de Paul organise un grand défilé dans les rues de la métropole. «Le Village du Pôle-Nord» — c'est le thème du défilé — a mobilisé tout ce que cette région mythique a comme personnages et animaux pour émerveiller petits et grands. L'organisme de bienfaisance compte recueillir le plus de denrées et argent possible le long du parcours, des dons qui serviront à confectionner des paniers de Noël pour les familles démunies. Le défilé se mettra en branle à 11h, rue Sherbrooke, près Pie IX, pour se terminer au parc Lafontaine.

Un site féminin

(Le Devoir) — Un premier site Web québécois portant sur la condition féminine a été inauguré hier. *Net-femmes*, que l'on peut visiter à l'adresse www.netfemmes.org, s'inscrit dans le projet «Internet au féminin» du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF), qui vise à créer un site rassembleur et de former des femmes à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications. Depuis un an, le CDEACF dit avoir permis à des centaines de femmes de tirer profit d'Internet.

Chrétien ne lâche pas son nouveau Solliciteur général d'une semelle

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le premier ministre Jean Chrétien scrute les moindres gestes du nouveau Solliciteur général, Lawrence MacAulay.

À sa sortie du caucus, M. Chrétien a mis fin abruptement à un point de presse qu'accordait M. MacAulay à quelques journalistes. Le ministre venait de rappeler qu'il avait commis une «erreur» la veille en déclarant qu'il voulait d'abord lire le rapport de la commission des plaintes du public contre la GRC avant de décider s'il le rendrait public.

Cette déclaration avait déclenché une vague de protestations de la part des partis d'opposition qui accusaient le gouvernement de manquer de transparence et de vouloir étouffer un scandale.

En fin de soirée, M. MacAulay se ravisait. Il déclarait que le rapport de la commission de la GRC serait rendu public. Invité à expliquer sa volte-face, M. MacAulay était en train de dire

qu'il avait contredit la position du gouvernement en laissant entendre que le rapport ne serait peut-être pas rendu public. «Il avait été indiqué à plusieurs reprises que le rapport serait rendu...» Mais M. MacAulay n'a jamais pu terminer sa phrase.

«Lawrence, je veux vous parler», l'a interrompu vivement M. Chrétien d'une voix grave.

M. Chrétien, qui sortait de la salle de réunion du caucus, a accroché M. MacAulay par le bras et l'a éloigné des journalistes. Marchant d'un pas rapide, M. Chrétien a entraîné le solliciteur général dans sa voiture de service pour l'amener à sa résidence du 24 Sussex, où les deux hommes ont dîné ensemble.

M. Chrétien a apparemment trouvé l'affaire très drôle. Selon une source qui a préféré garder l'anonymat, il s'est éclaté de rire lorsqu'il a raconté comment il avait accroché M. MacAulay au passage dans un couloir du Parlement.

M. Chrétien veut éviter d'autres dérapages en rapport avec la répression

dont ont été victimes les manifestants lors du sommet de l'APEC tenu l'an dernier à Vancouver. Depuis la nomination, lundi, de M. MacAulay, qui a succédé à Andy Scott, c'est le premier ministre qui a répondu à toutes les questions aux Communes concernant l'APEC.

En Chambre hier, M. Chrétien a réitéré qu'il avait toujours fait preuve de transparence et qu'il avait donné toute la marge de manœuvre à la commission d'enquête de la GRC.

Lettre à M. Lucien Bouchard,

président du Parti québécois,
premier ministre du Québec

Monsieur Bouchard,

Pour bien démontrer que le Parti québécois est social-démocrate et pour appuyer vos récentes déclarations comme quoi le Parti québécois entend protéger nos acquis sociaux et économiques, nous vous demandons d'arrêter le processus de privatisation de l'usine d'embouteillage de la Société des alcools du Québec pendant un an. Cette usine est un maillon essentiel de la gestion intégrée de la SAQ qui a rapporté cette année **753 millions de dollars** à la population du Québec. Cette privatisation risque, comme on le sait, de ne profiter qu'à des intérêts étrangers. Comme cette usine rapporte à elle-seule tout près de **trois millions de dollars** de profits annuellement, un comité pourrait être formé sans danger de perte pour le Québec, pendant cette année, pour soumettre des projets qui augmenteraient sa productivité.

Monsieur Bouchard, nous, les employé(e)s de la Société des alcools du Québec, avons des projets pour l'usine de la SAQ qui créeraient des centaines d'emplois pour les jeunes. La main fraternelle de l'État ne doit pas lâcher prise sur nos outils sociaux et économiques surtout dans le domaine de l'alcool.

Monsieur Bouchard, 11.020* personnes attendent votre réponse avant le 30 novembre afin de se faire une juste idée de la définition que vous faites de la sociale-démocratie.

Sincèrement,

SEMB
SAQ

Le Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la Société des alcools du Québec.

* Nombre de signataires de la pétition contre la privatisation de l'usine d'embouteillage de la SAQ en date du 24 novembre 1998.

1065, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2N 3J3 Tél.: (514) 849-7754 / 1-800-361-8427 Télécopieur: (514) 849-7914

É D I T O R I A L

L'impuni
sans immunité

Comme étranger à sa propre histoire, le peuple chilien est en train de se voir imposer de l'extérieur le procès du régime Pinochet. L'extradition du vieux dictateur vers l'Espagne n'est pas acquise, certes, mais son procès est déjà commencé. En remisant le droit à l'immunité de l'ancien dictateur, les cinq juges de la Chambre des lords forcent le Chili à faire face, à ne plus jouer les amnésiques.

Les Chiliens essaient de «digérer» les événements, ne sachant trop comment composer avec les devoirs de mémoire qui leur sont tout à coup imposés de force sous la pression des justices espagnole et britannique. Ce n'est pas que les Chiliens aient volontairement accepté de biffer de leur conscience les crimes et les injustices de seize ans de dictature; c'est plutôt qu'en grande partie, ils y ont été obligés par une démocratie oublieuse sur laquelle, neuf ans après l'éclipse relative de Pinochet, pèse toujours le pouvoir militaire.

Leur amnésie a été obtenue sous la contrainte. Il y a eu, le 16 octobre dernier, le premier choc de la mise sous arrêt d'Augusto Pinochet pour «génocide, torture, terrorisme et crimes contre l'humanité». Suivi hier d'un deuxième, quand le plus haut tribunal britannique — dans une décision aussi serrée qu'inespérée — a retiré à Pinochet le paratonnerre de l'immunité diplomatique. Entre les deux, le monde a découvert que le Chili est loin d'être guéri de sa dictature, qu'à trop passer l'éponge, pour reprendre le mot de Louis Joinet, rapporteur spécial à l'ONU sur la lutte contre l'impunité, la plaie ne parvient pas à se cicatrifier.

Ainsi, les Chiliens — hormis les familles des disparus, les exilés et l'extrême gauche — sont pour l'essentiel convenus d'occulter le passé au nom de la stabilité de sa «transition démocratique» et du confort d'un «miracle» économique qui lui garantit 7 % de croissance annuelle depuis quatorze ans. Amnistiant ainsi les crimes de la junte, aux dépens des 3000 morts et du millier de disparus. C'est cette amnésie en équilibre instable — ce consensus artificiellement créé au sein de la société chilienne — à laquelle le juge espagnol Baltazar Garzon s'est attaqué en y opposant le besoin, refoulé, de justice pour les victimes. Le Chili est obligé aujourd'hui de prendre acte: les appareils judiciaires espagnols et britanniques — et non politiques, ce qui pointe des inactions — ont sonné son réveil.



Guy Taillefer

Sans doute cela est-il ressenti au Chili avec la gêne de n'avoir pas soi-même réglé ses comptes avec le tyran; pire, de l'avoir laissé courir le monde et son pays en toute impunité. Car mis à part une minorité bruyante qui considère l'ancienne dictature comme «l'un des meilleurs gouvernements du siècle», la majorité des Chiliens, disent les sondages, estiment qu'il faut juger les responsables des atteintes aux droits de la personne et considèrent le général Pinochet directement responsable des crimes commis lorsqu'il était au pouvoir. Ils sont tout aussi majoritaires, en revanche, à faire valoir qu'il ne devrait pas être extradé vers l'Espagne. Son extradition permettrait pourtant de faire d'une pierre deux coups en forçant la main du gouvernement du président Eduardo Frei afin qu'il fasse la lumière sur le sort des disparus; et en faisant en sorte que le débat sur l'impunité puisse continuer d'évoluer sur la scène internationale.

Ces susceptibilités nationales étant, la société chilienne aurait peut-être avantage à voir le procès de Pinochet se dérouler hors de ses frontières. Il y a tout lieu de penser, en effet, que M. Pinochet, rentré à Santiago, ne serait pas embêté. Les Chiliens feraient-ils confiance à une classe politique qui, soumise aux pressions d'Augusto Pinochet, n'a pas eu le courage d'aller au bout de la démarche d'exorcisme national qu'elle avait amorcée en 1990 et 1991 en mettant sur pied la commission Vérité et Réconciliation. Les funérailles de la dictature avaient été sabotées. La démocratie chrétienne au pouvoir, qui possède une longue histoire de connivence avec les militaires, avait laissé faire.

Encore que l'oubli ait pu ne pas paraître commode qu'aux tortionnaires. Suivant en septembre 1973 le renversement de Salvador Allende, démocratiquement élu trois ans plus tôt, beaucoup de Chiliens ont accepté la dictature. Peut-être dans le miroir de l'affaire Pinochet leur sont-ils renvoyés les reflets d'une culpabilisante collaboration.

Transition démocratique. Combien de devoirs de réparation ont été escamotés en son nom? En quittant la présidence, Pinochet avait menotté le système politique chilien de manière à se mettre à l'abri de tout recours judiciaire. Aussi, jusqu'au fait-il aller dans l'octroi de l'impunité pour assurer le retour à la démocratie? L'affaire Pinochet pose la question en termes aigus, bien que le cas de l'ex-dictateur chilien ne constitue pas un cas d'espèce, la plupart des dictateurs en Amérique latine ayant échappé à la justice.

À l'ambassade des États-Unis à Santiago, on avait sablé le champagne en apprenant le coup d'État contre Allende. (Si bien qu'il faudrait en toute justice que l'affaire Pinochet donne également lieu à une condamnation par contumace de la multinationale ITT et de l'ancienne administration Nixon.) Hier, des opposants à Pinochet s'ablaient à leur tour le champagne devant la Chambre des lords. En rêvant que les crimes des oppresseurs ne seront plus à l'avenir aussi facilement pardonnés.

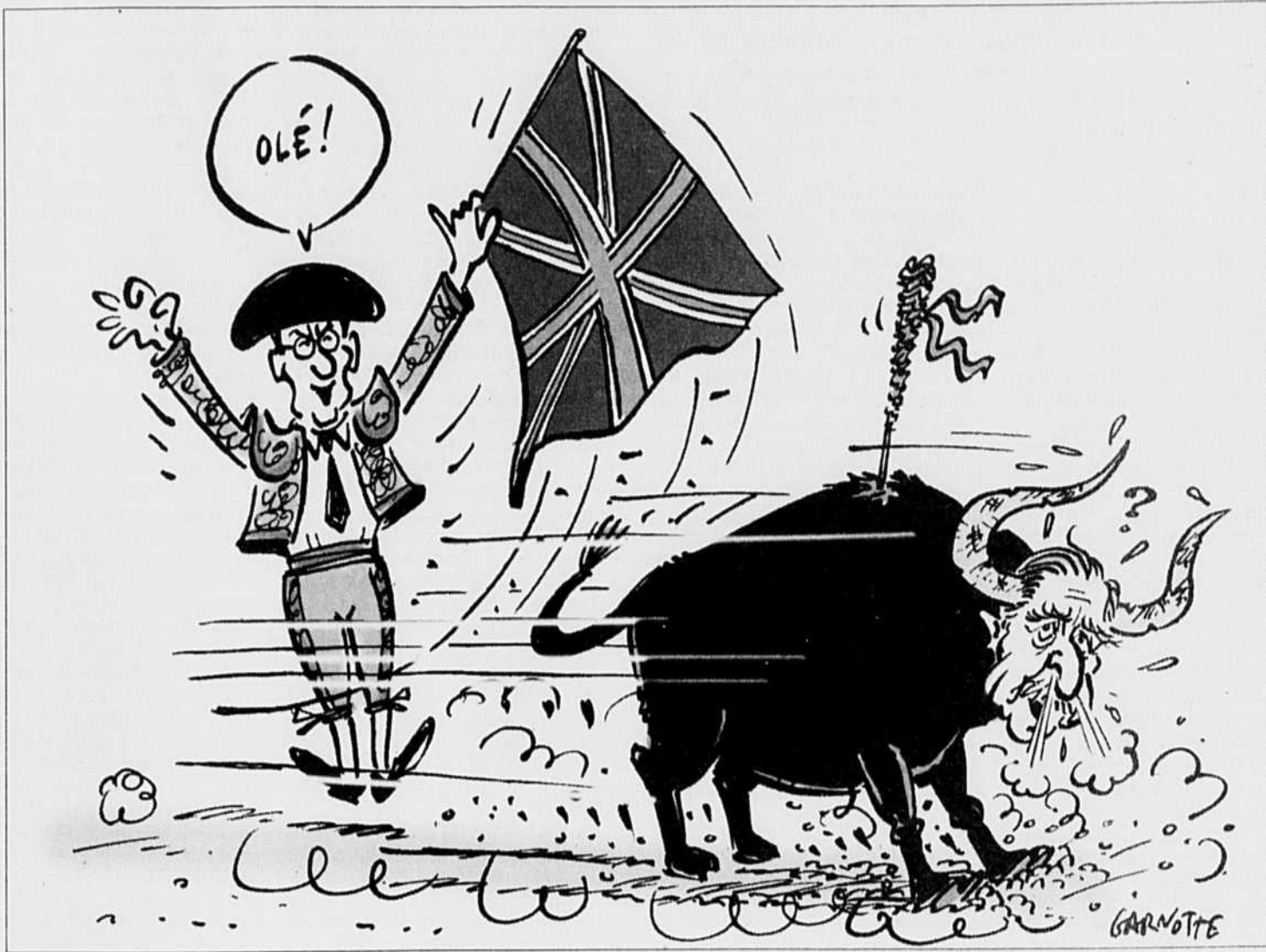
LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE CAYOUILLE,
PIERRE BEAULIEU, NORMAND THERIAULT
Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ
2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333



L E T T R E S

L'imposture péquiste ne
leurre personne

La propagande électorale du Parti québécois a le culot de présenter le gouvernement Bouchard comme un rempart contre «le démantèlement de l'État et l'abandon du Québec aux forces du marché». Dans ces mêmes placards publicitaires, les péquistes tentent de rafistoler leur déguisement social-démocrate en serinant des couplets qui sonnent faux sur la solidarité et la justice sociale.

C'est une imposture parce qu'avec son objectif de déficit zéro, le présent gouvernement a plus fait pour démanteler l'État québécois qu'aucun autre avant lui. Ses politiques ont pénalisées les plus démunis, ont liquidé des acquis sociaux gagnés de haute lutte depuis les années 30 et lézardé des grands pans de l'édifice légué par la Révolution tranquille.

Les compressions budgétaires ont transformé le système de santé en une zone à haut risque, de l'avis même du ministre Rochon qui s'est dit «coincé» par le déficit zéro et n'a pas caché son amertume envers cette politique désastreuse dont il reste pourtant complice. Les mêmes compressions ont permis de justifier l'adoption de la loi 186 qui met en danger l'existence même de l'aide sociale. Pendant ce temps, le gouvernement a dit non à l'objectif de pauvreté zéro et la ministre Harel a rejeté du revers de la main l'idée d'un revenu de citoyenneté.

Presque toutes les réformes initiées par le gouvernement (santé, aide sociale, services sociaux, éducation, finances municipales, environnement, protection du consommateur, etc.) sont viciées à la base parce que leur but n'est pas d'améliorer les services à la population mais de couper sans vergogne au nom du sacro-saint déficit zéro. Le vigoureux coup de barre qui s'impose dans le domaine de la fiscalité a encore été remis aux calendes grecques. Et que dire du gâchis dans le domaine de l'environnement et dans celui de l'énergie où l'on gouverne par décret pour accommoder l'Hydro?

Si l'on en juge par sa plateforme électorale, le PQ n'envisage en rien de corriger son orientation néolibérale. En se présentant sous une déroque sociale-démocrate, tout en appliquant des politiques qui ne se différencient pas tellement de celles préconisées par Charest, il espère conserver ses appuis de gauche nécessaires à sa réélection. Mais attention, il ne s'agit plus d'une clientèle captive qu'on peut leurrer à volonté. La manipulation a fait son temps.

Le 30 novembre, les électeurs auront une alter-

native: dans la plupart des circonscriptions, ils pourront voter pour des candidats progressistes et indépendants qui se démarqueront des péquistes.

Paul Cliche
Montréal, 27 octobre 1998

Là où deux standards
sont utiles

Au cours des dernières semaines, *La Presse* a attiré notre attention sur Ottawa où le ministre des Finances, Paul Martin a commencé à convoiter les surplus financiers accumulés dans le fonds de l'Assurance Emploi.

Il va sans dire que ce projet a suscité passablement d'émotion dans plusieurs milieux intéressés, attendu que les fonds en cause appartiennent bel et bien et uniquement à ceux qui y ont contribué et que personne d'autres, pas même le gouvernement, n'a le droit de s'en emparer, peu importe le but contemplé pour l'usage de ces fonds.

Tel que l'on devait prévoir, plusieurs organisations protestèrent contre les intentions de M. Martin, ce qui me porta à me demander pourquoi deux standards d'attitude, pourquoi tout cet énervement cette fois, alors que lorsque ce fut le tour des surplus de la caisse de retraite des Forces armées, il n'y eut que les organismes paramilitaires qui osèrent rouspéter, l'Association des pensionnés et rentiers militaires en tête. Cet organisme continue de ce faire par le truchement d'une action légale contre le gouvernement, demandant que celui-ci restitue les fonds mal-appropriés avec intérêt.

Si j'ai bonne mémoire, très peu de personnes parmi notre pieuse communauté ne se donnèrent la peine de faire autre chose que de jeter un coup d'oeil distrait sur les manchettes, car après tout, le problème concernait la gent militaire et la guerre était depuis longtemps, chose du passé! Pourquoi s'emballer par les plaintes de quelques vieux tousseux! De plus l'idée de mettre ces surplus de fonds à l'oeuvre pour les raisons données, n'était pas une mauvaise idée! Le fait que la dette nationale l'énorme déficit qui nous fait face, est bel et bien attribuable à l'inefficacité du gouvernement, à du gaspillage systématique et inutile, à des extravagances outrées, ne leur venait même pas à l'esprit! Incidemment, la somme que M. Martin «emprunte», se serait chiffré à près de trois milliards.

Ah, mais maintenant ce n'est plus la même chose! Le fonds convoité par Monsieur Martin est de

beaucoup plus sacré que celui des Vétérans. Enfin, il en reste si peu de ces idiots qui ont risqué leur vie pour leurs ingrats concitoyens! L'on est à se demander si le sacrifice en valait la mèche! Toute une génération sacrifiée pour une cause qui en valait certes la peine, mais un sacrifice qui eut tôt fait de s'envoler dans un nuage d'oubli et d'ingratitude dès que le danger fut passé!

Personnellement, je ne puis m'empêcher de songer que si un autre conflit pointait à l'horizon, je grimerais sur ma boîte à savon, portant mes 20 quelques médailles et décorations et je crierais de toute la force de mes vieux poumons, «Si votre Pays est menacé, n'hésitez pas; revêtez l'uniforme et allez combattre pour ce en quoi vous croyez»... par contre, «souvenez-vous que ceux qui déclarent des guerres, ne sont jamais vus au front. J.G. Poulin, DSO CDE, Colonel (R) Saint-Bruno, 12 novembre 1998

Quelle équité?

Bien dit, Raynald Blanchette (Idées, *Le Devoir*, 13 novembre 1998). «Nous [les enseignants] avons de bonnes conditions de travail comparativement à bien du monde.»

Je ne suis pas syndiquée, j'ai un travail de formateur dans une compagnie de services financiers qui a acquis deux autres compagnies depuis 1995.

Au cours des 18 derniers mois, les employés ont vécu trois restructurations (la 3^e commence), aucune augmentation de salaire depuis des lunes, des diminutions pour certains, un maigre boni pour d'autres lors de la première acquisition, des pertes d'emplois, étude et réussite obligatoire de cours spécialisés (essayez l'examen de la CVMQ, pas celui du cégep, bien plus facile). Ma dernière description de tâche mentionne ceci: «fournir une formation de dernière minute», (difficile de dire que je fais des minutes supplémentaires, n'est-ce pas?).

À notre niveau d'emploi, les femmes sont en plus grand nombre que les hommes.

Vous, enseignants, votre force syndicale et votre pouvoir de fonctionnaire public vous donnent la possibilité de travailler à atteindre l'équité. L'équité, quel projet louable! Vous demandez tout près d'un milliard de dollars pour l'équité d'emploi.

Aujourd'hui et maintenant, quelle équité faut-il prioriser? Rachel Gagnon Boucherville

LIBRE OPINION

Tout devient une stricte affaire de générations

LOÏC JACOB
Étudiant à l'Université Laval

Nous traversons une crise profonde, peut-être historique. Crise du travail, crise de la représentation politique, crise du journalisme, crise d'une société à la recherche d'un modèle, d'un cadre de référence renouvelé, voire différent. Ces crises sont fondamentales et nécessaires, elles font partie de la mouvance historique, de la très inévitable évolution. Elles ne posent pas de problème en soi, elles se posent comme problème à ceux qui vivent cette crise. Elles sont aussi le moment propice pour proposer quelque chose et, par voie de conséquence, peuvent fournir l'élan faisant défaut à une génération montante. Pourtant, nous sommes, du moins au Québec, en passe de réduire cette mutation des rapports sociaux à un vulgaire, très vulgaire, conflit de générations.

Tout est devenu une affaire de générations. Les clauses «orphelins» ne sont pas le fait d'une crise du travail, mais de «vieux» qui ne pensent qu'à protéger leurs acquis, dira M. Rebello. La crise de la représentation politique, dira M. Dumont, n'est pas le symptôme d'un malaise plus profond qui touche les institutions démocratiques, mais la conséquence de «vieux» qui refusent de laisser leur place, qui s'accrochent... Il n'en fallait pas plus pour que M. Tremblay sorte sa chaise du Parlement. Lors du dernier congrès de la FPJQ, de «jeunes» journalistes, Brian Myles en tête, ont dénoncé la grisaille et la pensée unique des «vieux» journalistes qui les empêchent de mettre de l'avant de nouvelles idées... Au nom d'une dénonciation de la pensée unique, ces «jeunes» journalistes ne seraient-ils pas en train d'introduire (ou de reproduire), de manière indirecte, l'élément d'une autre pensée unique: «Les vieux sont la cause de tous nos malheurs.»

Quelles en sont les causes? Pourquoi pensons-nous, nous les «jeunes», que les «vieux» sont la cause de tous nos soucis? Peut-être est-ce le fait de discours à la sauce Mmes Payette: «Les jeunes d'aujourd'hui parlent mal et surtout parlent moins bien que nous» et Bombardier: «Les jeunes manquent de culture et d'éducation»? En effet, et ce malgré un manque flagrant de lucidité, de tels discours peuvent donner l'impression aux «jeunes» que les «vieux» n'ont pas confiance, que les «vieux» ne céderont pas leur place aux «jeunes», et entraîner, par le fait même, une radicalisation du discours des «jeunes». Mais pourquoi s'en faire? De tels discours, en vertu de leur faiblesse, ne se retrouveraient pas, toutes choses étant égales, sur la place publique s'ils n'étaient pas tenus par des gens qu'on écoute parce qu'ils ont déjà été des visionnaires autrefois... mais ces gens sont devenus «vieux».

Soyons sérieux. Ou sont nos idées? Pourquoi n'occupent-elles pas l'espace public? Comment se fait-il que nous reproduisons, au nom de la dénonciation, ce que nous dénonçons. La vieillesse n'est pas une question d'âge, car il y a des «jeunes» qui naissent «vieux» et, à l'inverse, il y a des «vieux» qui seront toujours «jeunes». Je crois que la vieillesse est une question de conscience de sa propre cécité. On est «vieux» lorsque, ne disposant plus que d'un champ de vision étroit, nous pensons encore qu'il embrasse le monde. C'est à ce moment que les inévitables dérapages se produisent et que le mieux est de se taire.

Lorsqu'une société est en crise, nous devons poser à nouveau les trois questions qui jalonnent l'existence: Qui suis-je? Que dois-je faire? Où vais-je? Les deux premières conditionnant la réponse à donner à la troisième. En polarisant notre attention sur un soi-disant conflit de générations, nous répondons mal

aux deux premières: «Je ne suis pas ce que sont les vieux» et «Je dois exclure, bouter les «vieux» pour obtenir une place». En répondant de la sorte, on ne sait naturellement pas très bien où l'on va.

Qui sommes-nous? Nous sommes une nouvelle génération, une génération ayant eu la chance d'être mieux et plus éduquée, adaptée aux nouvelles technologies, baignée dans une société hyper-informée. Une génération d'hommes et de femmes sur un pied d'égalité, une génération capable de prendre part à des transformations au moins aussi importantes que celles ayant traversé la Révolution tranquille. Il n'est pas naturel que ces mêmes personnes qui ont tracé le Québec des trente années passées soient celles-là mêmes qui décident du Québec des trente prochaines années, du Québec que NOUS dirigerons.

Que devons-nous faire? Une chose est sûre, ce n'est pas en pleurant sur notre sort, en se répétant à satiété que de leur temps tout était possible alors qu'aujourd'hui plus rien ne l'est, que nous nous montrons dignes de prendre leur place. Non, il faut les dépasser en faisant mieux qu'eux et non chercher bêtement à les évincer. Nous devons cesser d'être une génération gémissante et devenir une génération agissante. Nos actes et non nos paroles forceront l'admiration de ces «vieux-jeunes» et imposeront le silence à ces «vieux-vieux» décrochés qui se croient encore à la page.

C'est la passion de la quête qui nous manque... Entendons, nous, les «jeunes», ces paroles d'un «vieux» traversant les âges: «Rêver un impossible rêve. Tenter, sans force et sans armure, d'atteindre l'inaccessible étoile. Telle est ma quête, suivre l'étoile, peu m'importe mes chances, peu m'importe le temps. Brûler, même trop, même mal [...] pour atteindre, à s'en écarter, l'inaccessible étoile.» (Jacques Brel)

IDÉES

Lettre ouverte à MM. Bouchard et Charest

L'environnement n'est pas à l'agenda

SERGE CABANA

Président-directeur général
de la Grappe de développement des industries
de l'environnement du Québec.

Avez-vous remarqué? Pendant près de deux heures de débat lors du «combat des chefs» à la télévision, jamais le mot «environnement» n'a été prononcé une seule fois!

Malgré la présence de deux anciens ministres de l'environnement à la tête de partis qui souhaitent conduire le Québec dans les années 2000, le sujet n'a été traité ni lors de la campagne électorale ni lors du débat des chefs. Ces derniers sont pourtant bien placés pour savoir que le développement durable est en train de passer dans les mœurs des consommateurs et des industriels, et qu'il ne peut être assuré sans l'expertise, les technologies et les services de l'industrie québécoise de l'environnement (IQE). Une industrie à valeur ajoutée qui contribue au développement technologique et à la création d'emplois au Québec.

Or cette industrie a besoin, plus que jamais, du soutien technique, politique et financier du gouvernement du Québec pour maintenir ses 15 000 emplois, et assurer le développement de ses quelque 850 entreprises sur les marchés locaux et internationaux.

Un marché stagnant

La mondialisation des marchés, la fin de l'ère des mégaprojets et un certain vent de déréglementation ont contribué, au cours des dernières années, à la stagnation du développement de l'industrie de l'environnement, tant au Québec que dans l'ensemble du Canada. Après une décennie marquée par une forte croissance annuelle, l'IQE tente de survivre en se tournant vers les marchés internationaux pour assurer son avenir.

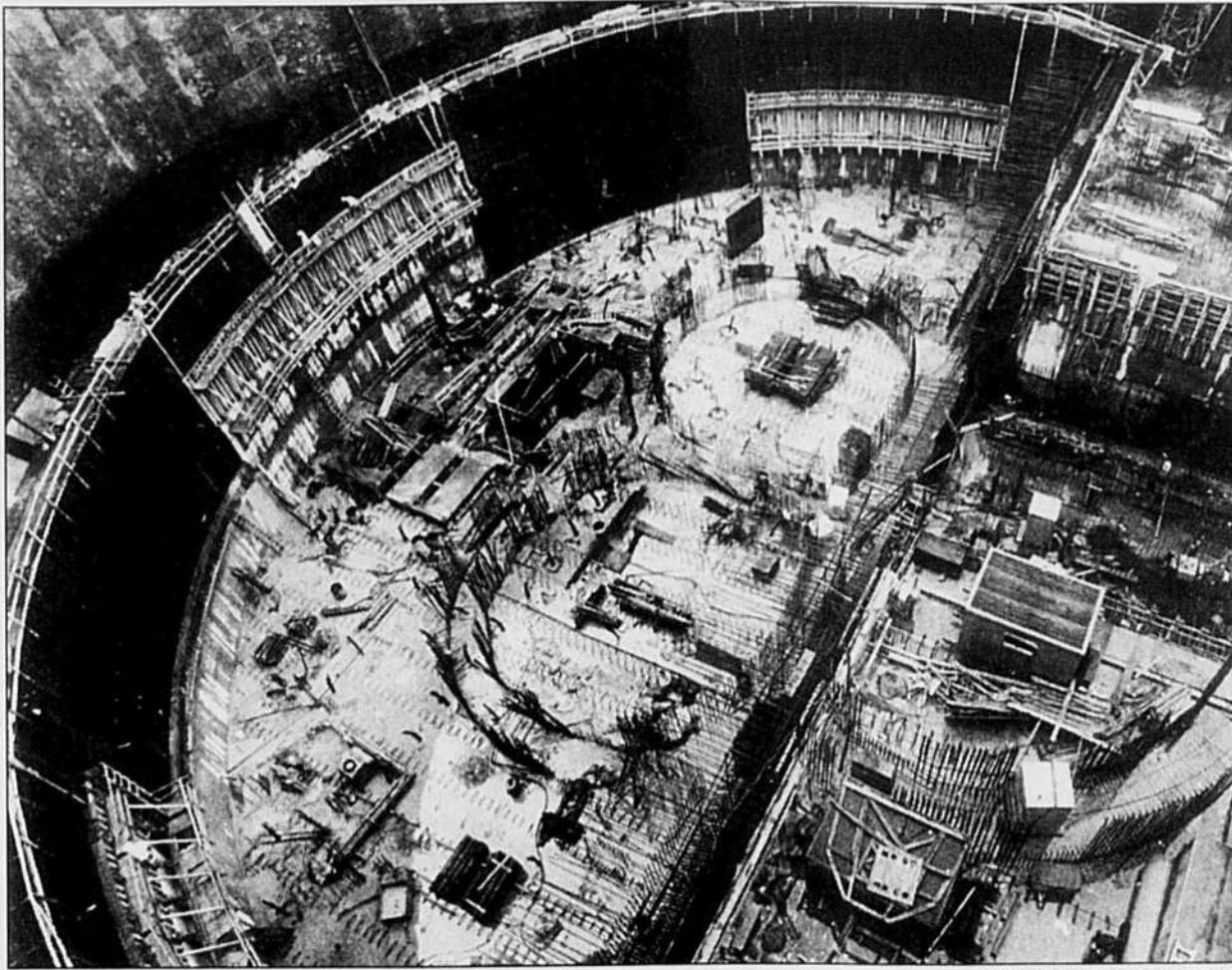
Pour la Grappe des industries de l'environnement, les priorités d'action sont claires: il faut stimuler la recherche et l'innovation technologique et aussi favoriser la réalisation de projets et le développement des exportations en favorisant la formation continue, en adoptant des réglementations claires et appliquées, en facilitant le financement des projets et en formant des partenariats industriels, technologiques et commerciaux.

Au Québec, l'industrie de l'environnement est constituée de PME reconnues pour leur dynamisme, leur capacité d'innovation et leur faculté d'adaptation. À l'étranger, on aime travailler avec les entrepreneurs québécois en environnement: ils sont à la fine pointe technologique, fiables et prêts à travailler en partenariat. Toutefois, l'effondrement de leurs marchés locaux limitent grandement la capacité d'exporter de ces mêmes PME.

Le Québec n'est pas encore «vert»

Au Québec, il faut restimuler le marché en remettant la protection de l'environnement à l'ordre du jour et en modernisant l'approche réglementaire et technologique: le virage vers le recyclage est à peine amorcé, il y a des centaines de sites industriels qui tardent à être décontaminés faute de réglementation, la qualité de l'air ambiant n'est pas prioritaire, la pollution agricole sévit toujours, nos lacs et rivières se détériorent, et c'est à l'étranger qu'on vend surtout notre expertise en gestion environnementale et nos produits informatiques. Sans l'aide du gouvernement, le marché québécois de l'environnement va continuer de s'effriter et l'environnement, de se dégrader.

Sur la scène internationale, nos PME sont tellement performantes que les multinationales de l'environnement se battent pour... les acheter! Dans la jungle des marchés d'exportations, nos PME doivent rivaliser avec les géants américains, français, japonais, allemands, belges. Pour ce faire, elles doivent obligatoirement développer des technologies de pointe, se regrouper pour offrir des solutions glo-



Une vue de l'intérieur de l'usine d'épuration d'eau de la CUM, lors de sa construction en 1980

bales et se présenter avec leur part du financement international. Toutes des opérations extrêmement complexes et difficiles à réussir. Et à peu près impossibles, sans l'appui actif du gouvernement.

Des questions

MM. Bouchard et Charest, êtes-vous prêts à vous engager à élaborer et à implanter une politique claire en matière environnementale? Laquelle? 1. Une politique qui considérera l'IQE comme une industrie d'avenir, où l'expertise québécoise constitue un facteur de croissance économique. 2. Une politique qui n'hypothéquera pas le Québec contre des bénéfices économiques à court terme: ne bâtissons pas une dette environnementale parallèle à la lutte contre le déficit! 3. Une politique qui disposera des moyens (législatifs, administratifs) nécessaires pour atteindre ses objectifs. 4. Une politique qui positionnera le Québec réellement sur la voie du développement durable, d'abord chez nous, puis à l'étranger.

Le gouvernement et les services publics représentant 50 % du PNB, qu'envisagez-vous implanter comme système de gestion environnementale?

Que préconisez-vous pour soutenir et améliorer la performance environnementale dans les entreprises? Quelle place entendez-vous accorder à l'IQE dans la nouvelle économie mondiale?

MM. Bouchard et Charest, êtes-vous prêts à vous engager à élaborer et à implanter une politique claire en matière environnementale? Laquelle? 1. Une politique qui considérera l'IQE comme une industrie d'avenir, où l'expertise québécoise constitue un facteur de croissance économique. 2. Une politique qui n'hypothéquera pas le Québec contre des bénéfices économiques à court terme: ne bâtissons pas une dette environnementale parallèle à la lutte contre le déficit! 3. Une politique qui disposera des moyens (législatifs, administratifs) nécessaires pour atteindre ses objectifs. 4. Une politique qui positionnera le Québec réellement sur la voie du développement durable, d'abord chez nous, puis à l'étranger.

Le défi de l'an 2000

Nous ne tomberons pas dans la démagogie: gérer l'environnement, à l'ère de la mondialisation, est devenu plus complexe que jamais. On ne peut relever le défi du développement durable que par une approche multidisciplinaire franche, ouverte et efficace.

Dans ce sens, la Grappe des industries de l'environnement est prête à s'asseoir pour discuter des problèmes et des solutions avec ses partenaires des gouvernements, des groupes écologiques, de l'industrie, des centres de recherche et des milieux d'affaires. Parce que la Grappe des industries de l'environnement est persuadée que c'est en analysant simultanément les aspects sociaux et économiques, de pair avec les impacts sur l'industrie et sur les écosystèmes, que l'on arrivera à implanter les meilleures solutions possibles pour assurer le développement durable. Solutions qui passent — nécessairement — par l'industrie de l'environnement, dont c'est la raison d'être.

À l'aube de l'an 2000, la recherche scientifique pointe vers l'apparition de nouveaux problèmes écologiques planétaires: diminution de la couche d'ozone, dépérissement des océans, impact inconnu de la soupe chimique résultant de l'ensemble des contaminants diversés dans l'environnement, changements climatiques, etc.

Aussi est-il bon de rappeler au futur chef du gouvernement du Québec que les modes sont passagères, mais pas les questions environnementales. En fait, le défi écologique pourrait bien redevenir l'enjeu politique et social numéro un dès le début du troisième millénaire.

Qui de vous deux sera le plus apte à le relever?

1 — La Grappe représente depuis trois ans l'industrie québécoise de l'environnement (IQE) auprès des gouvernements provincial et fédéral. L'industrie québécoise de l'environnement compte environ 850 entreprises, 15 000 emplois et a un chiffre d'affaires de près de 1,8 milliard.

Graham
Fraser
...Tout est
une question
de timing

Le timing est tout en politique. Jean Charest l'a appris après sa démission du conseil des ministres de Brian Mulroney, en 1990, parce qu'il avait eu une conversation téléphonique inopportune avec un juge. André Pratte, dans la biographie qu'il a signée sur le chef du PLQ, raconte comment M. Charest voulait s'accrocher et résister aux pressions de l'opposition. M. Mulroney, qui avait déjà payé pour avoir défendu trop longtemps un ministre dans le pétrin, insista pour réclamer son départ.

Red Charest, le père, a compris. «Ce qui est dangereux, c'est quand ça monte tout le temps, disait-il, conscient de l'importance des hauts et des bas dans le processus de maturation. Il faut de la vague.»

Andy Scott, l'ancien Solliciteur général, va regretter un jour que Jean Chrétien n'ait pas été aussi sévère avec lui il y a six semaines que M. Mulroney l'avait été avec M. Charest. Car maintenant, au lieu de subir les deux minutes habituelles de tempête où se retrouve un ministre ayant fait une erreur de comportement et qui l'avoue promptement, il voit sa carrière ruinée.

C'est dommage, car M. Scott fut un des rares nouveaux venus dans le conseil des ministres formé par les libéraux. M. Chrétien est un homme qui valorise la loyauté et les années de service, ce qui veut dire que la mobilité verticale rapide n'est pas une caractéristique de son caucus. En effet, M. Scott fut nommé au conseil des ministres par accident: ce fut la défaite-surprise en 1997 du vétéran Doug Young, du Nouveau-Brunswick, qui permit son accession au cabinet après seulement quatre ans aux Communes.

Il fut un des idéalistes de la classe de 1993: il avait payé ses études universitaires en travaillant comme chauffeur d'autobus pour des jeunes handicapés. Depuis ce temps, il a conservé envers les besoins de ces jeunes une attitude d'écoute. M. Scott travaillait bénévolement comme membre du conseil d'administration du Conseil canadien pour la réadaptation des handicapés, en plus d'être membre du comité de l'alphabétisation de la communauté de Fredericton.

Comme nouveau ministre, il en avait impressionné plusieurs avec sa fraîcheur et son intelligence — jusqu'à sa conversation passablement naïve avec un vieux libéral du Nouveau-Brunswick, Frederick Toole, à bord d'un avion. En ce qui me concerne, les trous de mémoire me sont assez familiers et je suis capable de croire M. Scott quand il prétend que, quelques jours plus tard, il ne pouvait pas se rappeler son compagnon de voyage. Mais je suis presque le seul.

Ce qui est plus difficile à comprendre, c'est pourquoi, quand il s'est levé en Chambre le 6 octobre, M. Scott n'a pas dit, tout simplement, qu'il avait commis une erreur de jugement, qu'il avait été indiscret, qu'il avait, par inadvertance, risqué de compromettre l'intégrité de la commission d'enquête sur l'APEC, et offrir de démissionner. Ce matin-là, en attendant l'ouverture de la porte de la Tribune de la presse pour assister à la déclaration de M. Scott, j'étais convaincu que c'est l'attitude qu'il adopterait. Je persiste à croire que, s'il avait agi ainsi à ce moment-là, il aurait déjà purgé une bonne partie de sa peine.

Mais son attitude têtue et coriace coïncidait avec celle de M. Chrétien, qui déteste les excuses, les aveux d'erreurs commises et les démissions forcées. La nature de son départ fait en sorte que sa remplaçante au conseil, Claudette Bradshaw, de Moncton, même plus terre à terre et progressiste, risque d'être là en permanence.

Donc, M. Scott devient la première victime de l'utilisation du poivre de Cayenne contre les manifestants de l'APEC il y a un an.

À tous ceux qui prétendent que manifester est une perte de temps, les «poivres» de Vancouver peuvent dresser toute une liste de buts atteints, directement ou indirectement, et qui ont découlé de cette fameuse confrontation entre jeunes idéalistes et policiers de la GRC.

Ils ont forcé un examen en profondeur de la sécurité et de la complaisance qui existait envers des dictatures de l'Asie.

Depuis cet incident, on a vu un changement de cap de la politique étrangère du Canada. Dans la tension subtile qui existait entre Lloyd Axworthy et Jean Chrétien sur le choix entre une politique basée sur des idéaux et une politique mercantile, c'est l'idéalisme qui tient maintenant le haut du pavé. Sans l'incident de Vancouver, on peut douter fortement que M. Chrétien aurait jamais pris une position claire en faveur de la démocratie et de la liberté de parole à Kuala Lumpur et à Pékin.

Ces jeunes ont démasqué la faiblesse de la CBC devant la pression du bureau du premier ministre, ce qui a provoqué la suspension du journaliste Terry Milewski. Ironiquement, en faisant cette démonstration, ils ont forcé le gouvernement à retirer son amendement de la loi omnibus qui aurait permis à l'exécutif d'exercer un pouvoir direct sur le président de sociétés de la Couronne comme Radio-Canada/CBC.

De plus, ils ont soulevé une série de questions délicates sur la complicité, fausse ou réelle, qui peut exister entre un journaliste et ses sources.

Enfin, ces jeunes ont révélé davantage le côté opiniâtre du premier ministre — une révélation qui, pour la première fois depuis longtemps, se reflète dans les sondages, où la popularité de M. Chrétien a été fortement secouée.

Tout cela — et l'enquête n'est même pas finie — comme bilan provisoire d'une manif, c'est déjà assez impressionnant.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères, ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi, si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Même si vous utilisez le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, incluant votre numéro de téléphone.

Le Québec de demain passe par les cégeps

GAÉTAN BOUCHER

Président-directeur général de la Fédération des cégeps

Au lendemain du débat télévisé des chefs, le président-directeur général de la Fédération des cégeps, Gaétan Boucher, a adressé une lettre à Lucien Bouchard et une autre à Jean Charest pour leur faire part de ses commentaires sur leurs programmes électoraux. À mi-campagne, la Fédération constate que l'éducation et l'enseignement supérieur sont presque absents des débats entre les partis politiques, ce qui laisse penser que le prochain gouvernement n'y accordera pas toute l'attention nécessaire. En substance, voici le contenu des lettres adressées aux deux chefs de parti.

Lucien Bouchard et Jean Charest ont raison de faire de l'éducation l'une des grandes priorités du prochain gouvernement du Québec. C'est leur meilleur outil pour combattre le chômage et l'exclusion, aider les entreprises à innover, élargir l'accès à la culture et revitaliser les régions. L'ennui, c'est qu'ils n'en parlent pas, ou alors si peu. Il n'en a presque pas été question lors du grand débat télévisé des chefs, le 17 novembre! Et la campagne électorale touche presque à sa fin...

Cette absence de débat électoral en matière d'éducation a de quoi laisser perplexe. Car tout passe par l'éducation, et par l'enseignement supérieur de plus en plus. Quand M. Bouchard évoque la «société du savoir» et quand M. Charest se préoccupe de notre compétitivité en Amérique du Nord, tous les deux font en fait référence aux nouvelles exigences formulées au Québec à la veille du troisième millénaire. Et s'ils poursuivaient plus avant leur réflexion, ils concluraient eux-mêmes à la nécessité de revoir nos objectifs collectifs à cet égard.

Car la société québécoise des années 2000 devra être éduquée, et à l'évidence encore davantage. Une société du savoir, c'est une société qui fait de la connaissance (et par conséquent de la formation), de son accroissement continu, son matériau le plus précieux. Les chiffres sont là pour le démontrer: entre 1990 et 1996, le nombre d'emplois au Québec a augmenté de 21 % pour les diplômés du collégial et de 37 % pour les diplômés de l'université, alors qu'il a chuté de 16 % pour les diplômés du secondaire ou d'un niveau moindre. Il faut donc amener le plus de Québécois et

de Québécoises possible vers un premier diplôme d'études supérieures, le diplôme d'études collégiales.

De notre point de vue, c'est la meilleure manière d'envoyer un signal clair aux jeunes pour qu'ils soient plus nombreux à entreprendre des études collégiales et à les terminer. C'est aussi la meilleure manière pour le Québec de réussir son «virage du XXI^e siècle». Plusieurs grandes nations occidentales considèrent déjà l'accès du plus grand nombre à un diplôme d'études supérieures comme le fondement de leur croissance économique et sociale. C'est le cas des États-Unis notamment, où l'on affirme que, pour assurer leur avenir, les jeunes doivent obtenir leur diplôme collégial.

Une pièce maîtresse, la formation technique

Et cela est plus vrai encore dans les secteurs de pointe: le multimédia, les technologies de l'information et des communications, l'aéronautique, les biotechnologies et l'électronique, par exemple. C'est en grande partie sur ces secteurs scientifiques et technologiques que repose la nouvelle «économie du savoir», et ce sont surtout les diplômés des collèges et des universités qui la font avancer. Mais il faut former davantage de ces diplômés. C'est d'ailleurs ce que viennent de dire le Conseil de la science et de la technologie et des gens du milieu des affaires et de la recherche.

Le prochain gouvernement doit répondre à leur appel, et il a en main une carte maîtresse pour le faire: la formation technique collégiale, dont 37 programmes présentent un taux de placement de 100 %, 67 programmes un taux de placement supérieur ou égal à 90 %, et dont 23 programmes sont en pénurie significative de diplômés. Comment expliquer alors que personne dans cette campagne ne se soucie du développement de ce secteur clé? Cet objectif est absent des programmes électoraux, des engagements des partis politiques et de la réforme de l'éducation tout à la fois, ce qui est pour le moins difficile à comprendre.

Le Parti libéral du Québec a parlé de formation technique (à son avis, c'est l'une des meilleures options pour accéder à des fonctions de travail valorisantes), mais les mesures qu'il propose, même si elles sont intéressantes, ne peuvent en aucun cas tenir lieu de programme. De son côté, le Parti québécois n'en parle même pas, ou lorsqu'il

le fait, il place systématiquement sous le même vocable formation professionnelle ou secondaire et formation technique au collégial, ce qui crée inévitablement beaucoup de confusion. Pour faire progresser la formation technique, il faut une approche ciblée et des objectifs clairs. Et le prochain gouvernement doit s'en mêler: le développement de la formation technique, c'est aussi son affaire.

Avoir les moyens de ses ambitions

MM. Bouchard et Charest ont affirmé tous les deux qu'ils mettront fin aux compressions budgétaires en éducation dès l'an prochain s'ils sont élus (un engagement que les cégeps ont accueilli avec beaucoup de soulagement). La situation financière du réseau collégial public est au plus mal et «couper» davantage aurait été totalement irréalisable. Cependant, ni l'un ni l'autre n'a annoncé de réel réinvestissement en enseignement supérieur: le Parti libéral n'a jamais évoqué de nouvelles ressources et, parmi les 151 millions que le Parti québécois compte injecter dans le système d'ici quatre ans, 20 millions tout au plus seraient attribués aux collèges. On voit tout de suite que cela ne nous mène pas très loin.

Car il faut remettre le réseau collégial d'aplomb. Nous ne pouvons plus attendre, nous fonctionnons depuis déjà trop longtemps dans des conditions intolérables. Nous attendons du prochain gouvernement qu'il consacre aux cégeps au moins 250 millions d'ici la fin de son mandat afin qu'ils retrouvent leur niveau de financement d'il y a quatre ans, c'est-à-dire avant que ne débütent les grandes compressions. C'est un seuil minimal si l'on considère tout ce qu'il y a à faire: remettre à flot les services directs aux étudiants, développer et faire évoluer les programmes, augmenter les taux de réussite, accélérer l'intégration des nouvelles technologies et restaurer un environnement éducatif de grande qualité, entre autres.

Le prochain gouvernement, quel qu'il soit, devra refaire avec nous le choix de l'enseignement supérieur. Nos objectifs de société doivent prendre de la hauteur, et dans ce nouveau contexte les collèges ont un rôle de plus en plus grand à jouer. Miser sur l'enseignement supérieur et sur l'enseignement collégial, c'est en fait miser sur le développement personnel et collectif des Québécois et des Québécoises.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (pupitre), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Serge Truffaut (questions urbaines); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cormier (correspondant parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec); Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dube (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Louane Lavoie, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Béard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zuida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Hélène Gervais, Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lefleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

• LE DEVOIR • ACTUALITÉS

LA CAMPAGNE EN BREF

Les devins

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

À l'approche de chaque scrutin s'élève l'inévitable débat sur la place que les sondages occupent en période électorale. Les sondeurs furent d'abord accusés de conditionner l'opinion publique et d'influencer le choix des électeurs. Mais les experts ont fait la démonstration qu'en bout de piste les effets s'annulent.

Aujourd'hui, l'on s'interroge surtout sur la précision de cet instrument de mesure des variations du sentiment populaire. Le politologue Guy Lachapelle a effectué sur cette question une recherche, dont on peut conclure que les sondages ne sont pas infallibles mais qu'ils sont étonnamment fiables.

À l'élection de 1985, les trois sondages de fin de campagne, réalisés après le débat des chefs, indiquaient que le vote libéral avait été sous-estimé de 4,3 % alors que celui du Parti québécois avait été surestimé de 0,9 %. Le vote des tiers partis avait été surestimé de 3,4 %.

Même phénomène en 1989, alors que les trois derniers sondages de la campagne électorale avaient sous-estimé le vote libéral de 2,3 %. Le vote péquiste avait été sous-estimé de 1,4 % et celui des tiers partis de 3,7 %. À l'élection de 1994, le vote péquiste a été surestimé de 3 %, le vote libéral a été sous-estimé de 2,8 % et le vote des tiers partis surestimé de 1,5 %.

Les électeurs se sont ainsi répartis: 44,7 % au PQ; 44,4 % au PLQ et 6,4 % à l'ADQ. Ce que ni les sondages, ni les sondeurs n'ont réussi à prédire en 1994, c'est l'élection de 77 députés péquistes, alors que seulement 47 sièges sont allés au PLQ et un seul à l'Action démocratique de Mario Dumont.

Sondeurs, analystes, politologues et devins de tout acabit trouvent cette fois-ci l'exercice encore plus difficile qu'en 1994. La montée inattendue de l'ADQ, combinée à une avance de six points de pourcentage du PQ, fait que la prédiction du nombre de sièges que se partageront les trois partis est devenue un exercice extrêmement périlleux.

Les victimes

Même s'il n'est pas interdit de penser que Mario Dumont puisse faire élire d'autres adéquistes lundi prochain, c'est surtout le nombre de circonscriptions qu'il risque de faire perdre aux libéraux qui est devenu le centre d'intérêt.

Lors de la soirée des élections, lundi, un certain nombre de circonscriptions mériteront, plus que d'autres, une attention particulière. Des circonscriptions vulnérables, soit parce qu'elles sont à plus de 90 % francophones, soit parce que le député libéral y a été élu en 1994 par moins de 1000 voix, soit parce qu'elles ont déjà été représentées par un député du Parti québécois.

S'il y a lundi la moindre vague péquiste, ce sont ces circonscriptions qui tomberont les premiers, qui passeront peut-être au Parti québécois: Kamouraska-Témiscouata, Beauce-Nord, Mégantic-Compton, Richmond, Îles-de-la-Madeleine, Beauharnois-Huntingdon et Montmagny-L'Islet.

L'inaccessible

À plusieurs reprises, le premier ministre Bouchard a exprimé le vœu que son parti parvienne lundi à franchir le chiffre magique de 50 % du suffrage populaire. Bien plus que symbolique, ce serait important pour l'avenir, pour préparer le terrain aux conditions gagnantes. La barre était déjà haute en soi, elle est devenue pratiquement inaccessible pour deux raisons: avec le décès d'Yves Blais dans Masson et le retrait du candidat Bouchard dans Viau, le PQ amorcera la journée du scrutin avec un déficit de quelque 40 000 voix; et la remontée de l'ADQ dans les intentions de vote se fait en partie aux dépens du PQ.

Mauvais augure

À ce jour, personne ne croyait que le PQ était menacé de perdre la circonscription de Mille-Îles. Or, un sondage commandé par l'hebdomadaire *Courrier de Laval* accorde 40,4 % des intentions de vote à la députée péquiste sortante, Lise Leduc, et 46,5 % au libéral Sylvain Lépine. Le même sondage confirme l'avance des ministres David Cliche (Vimont), Serge Ménard (Laval-des-Rapides) et Joseph Facal (Fabre), ainsi que la réélection du libéral Thomas Mulcair dans Chomedey. Il serait toutefois étonnant que le PQ perde Mille-Îles.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 990, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n^o 9658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Ottawa songe à demander l'extradition de Pinochet au Canada

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le gouvernement fédéral étudie actuellement la possibilité de demander l'extradition du général Augusto Pinochet au Canada en vertu d'une plainte déposée par une religieuse de Montréal, qui aurait été victime de torture au Chili en 1973.

La ministre de la Justice, Anne McLellan, a précisé hier à la Chambre des communes que ce serait d'abord à la GRC d'analyser la situation. Le corps policier doit étudier la plainte pour déterminer s'il y a matière à accusation.

«*Dans les prochaines semaines, nous allons prendre une décision basée sur le rapport de la GRC ainsi que sur les conseils de ma section des crimes de guerre*», a déclaré Mme McLellan, en réponse à une question du Bloc québécois sur le sujet.

Jusqu'à maintenant, au moins six pays ont demandé l'extradition du dictateur chilien. L'Espagne a été la première à le faire, et elle a été suivie par la France et la Suisse.

La Chambre des lords britannique a statué hier que le général Pinochet, qui est actuellement détenu dans une clinique à Londres, ne jouissait pas d'une immunité diplomatique empêchant son extradition.

La plaignante, qui préfère taire son identité pour des rai-

sons de sécurité, a été arrêtée en pleine nuit en octobre 1973 alors qu'elle était religieuse à Santiago. Elle a été amenée au centre de détention de Cerro Chena. Elle y a été séquestrée, battue, interrogée pendant de longues heures et accusée de communisme.

Les mauvais traitements ont cessé au bout de trois jours grâce à l'intervention de l'ambassade canadienne. La religieuse a ensuite été expulsée du Chili.

Le Bloc presse Ottawa

Le Bloc québécois presse Ottawa d'emboîter le pas rapidement avec les autres pays. Le but de la demande d'extradition serait d'accroître la pression internationale.

«*Il faut s'assurer qu'une pression continue d'être exercée sur le gouvernement du Royaume-Uni, de façon à ce que le Royaume-Uni, comme il devrait le faire, extrade M. Pinochet dans un pays tiers*», a expliqué le porte-parole du parti en matière d'affaires internationales, le député Daniel Turp.

«*Les crimes contre tous les citoyens, y compris les citoyens canadiens, ne doivent pas demeurer impunis surtout quand il s'agit de crimes contre l'humanité*», a-t-il ajouté.

M. Turp a rappelé que le Code criminel du Canada prévoit que l'on peut juger un étranger accusé de crime contre l'humanité envers un de ses ressortissants.



À Santiago, des partisans d'Augusto Pinochet ont accueilli avec consternation la décision des lords britanniques.

PINOCHET

SUITE DE LA PAGE 1

tection maximale aux pires tyrans.

«*Est-il besoin de dire que le fait de torturer ses propres concitoyens ou des étrangers ne saurait être considéré [...] comme relevant des fonctions d'un chef d'État*», a relevé l'un des juges suprêmes, Lord Nicholls.

A son corps défendant, le gouvernement de Tony Blair se retrouve du même coup en première ligne du casse-tête politico-juridique.

Le ministre de l'Intérieur, Jack Straw, doit désormais décider ou non de transmettre la procédure d'extradition aux tribunaux britanniques compétents. Son verdict devra être annoncé a priori d'ici le 2 décembre, sauf s'il obtenait un délai de la justice. Si la procédure suit son cours, l'ancien dictateur pourrait être amené ce jour-là à comparaître pour la première fois devant une juridiction spécialisée dans les affaires d'extradition, le tribunal de Bow Street à Londres.

Le ministre dispose néanmoins de pouvoirs discrétionnaires étendus, notamment celui d'invoquer des raisons de «compassion» humanitaire pour autoriser l'ex-chef de la junte à regagner son pays.

Les autorités chiliennes l'ont immédiatement appelé à agir en ce sens, pour ne pas fragiliser, selon elles, la transition démocratique. Elles bénéficient du soutien de l'ancien premier ministre britannique Margaret Thatcher, pleine

de compassion envers le «*vieil homme, affaibli et malade*», qui avait soutenu le Royaume-Uni lors de la guerre des Malouines en 1982 contre l'Argentine.

Le ministre chilien des Affaires étrangères, José Miguel Insulza, frappera dès aujourd'hui à la porte des ministères britanniques. Et Mario Artaza, l'ambassadeur du Chili à Londres, se rendra aujourd'hui au ministère de l'Intérieur, même si ce dernier a relativisé la crise en soulignant les «*très bonnes relations des deux pays depuis 150 ans*».

L'armée de terre chilienne, dirigée jusqu'en mars dernier par Pinochet, a ajouté à la pression dans la soirée en appelant le gouvernement du président Eduardo Frei à faire preuve d'efficacité dans ses nouvelles démarches pour obtenir la libération du général.

Le gouvernement chilien doit compter avec la colère des partisans du général, encore nombreux dans le pays où l'annonce du verdict des lords a fait l'effet d'une bombe.

Mais en Grande-Bretagne, les organisations de défense des droits de l'homme ont exhorté le gouvernement travailliste à ne pas interférer dans une décision judiciaire et à laisser le général gagner l'Espagne pour y être jugé.

Telle est la position officielle formulée par le chef du gouvernement espagnol José María Aznar. Il a affirmé que son pays respectait les «*décisions de la justice*», tout en apportant dans le même temps son «*soutien à la transition démocratique chilienne*».

CHILIENS

«*Un moment historique*», dit Carmen Quintana

SUITE DE LA PAGE 1

puis brûlée vive par des militaires de Pinochet en 1986, alors qu'elle était adolescente, célébrait le début d'un accès à la justice pour le peuple chilien.

«*C'est un grand moment, un moment historique pour l'humanité*», dit celle qui est devenue le symbole mondial des victimes de la dictature d'Augusto Pinochet. *Cela veut dire que les dictateurs ne peuvent pas faire n'importe quoi.*

Carmen Quintana est allée elle-même témoigner en Espagne concernant les crimes contre l'humanité qu'aurait commis Pinochet.

Si une paix relative est revenue dans son pays, depuis le passage à la «démocratie» en 1991, les droits à la justice et la liberté d'expression sont toujours bâillonnés au Chili, dit-elle. «*Ici [au Chili] les tribunaux ne sont pas objectifs*», ajoute-t-elle.

Il faudra modifier les lois et la Constitution de Pinochet, ajoute M. Bustos. Aussi, des milliers de parents de disparus voudront connaître le lieu de repos de leurs proches, souvent ensevelis incognito dans des cimetières clandestins. A Montréal, la section canadienne francophone d'Amnistie Internationale a accueilli avec des cris de joie les nouvelles de Londres.

Pour sa part, l'ancienne religieuse canadienne qui a porté plainte auprès du Solliciteur général du Canada contre le général Pinochet demeure dans l'ombre mais poursuit sa démarche.

«*Ce qu'on demande, c'est que le Canada se joigne aux autres pays*», dit son avocate, M^{me} Marcella Valdivia, soute-

BOUCHARD

Le chef du PQ fait siennes les idées de Robert Bourassa sur le partenariat

SUITE DE LA PAGE 1

libérales de la Beauce.

Mardi, M. Bouchard avait d'ailleurs précisé en conférence de presse qu'il n'y avait aucune ambiguïté dans son discours constitutionnel, qu'il parlait non pas d'union sociale mais bien de droit de retrait des programmes fédéraux avec pleine compensation, comme pour bien marquer qu'il n'entend pas améliorer le fédéralisme. Il a réitéré hier qu'en attendant les conditions gagnantes pour tenir un référendum sur la souveraineté, le Québec doit tenter «*d'arracher*» davantage de pouvoirs.

«*On ne refuse jamais de faire un bon coup pour le Québec. C'est ce qu'on a fait dans les commissions scolaires linguistiques, c'est ce qu'on a fait dans le transfert des mesures de main-d'œuvre. Il y a un gage de bonne foi. Et c'est ce qu'on fait avec l'union sociale*», a-t-il expliqué.

Du même coup, M. Bouchard se montre rassurant pour les fédéralistes mous qui pourraient être tentés de voter pour le Parti québécois. Lors d'une entrevue hier soir à l'émission *Le Point* sur les ondes de Radio-Canada, il invoque même Robert Bourassa.

Confirmant que le libellé de la question d'un éventuel référendum est d'une importance capitale pour obtenir une réponse claire, M. Bouchard a indiqué qu'il souhaite un partenariat avec le Canada, qui devra s'asseoir avec le Québec pour discuter.

«*Il faut un partenariat, d'autant plus que la Cour suprême vient de nous dire qu'au lendemain d'un OUI, un gouvernement québécois va être légitime de proposer au Canada anglais son projet que la cour appelle "sécession" mais que nous appelons "souveraineté"*», a dit M. Bouchard.

«*Est-ce qu'il s'agit d'une nouvelle forme de souveraineté quand vous pensez au partenariat?*», lui a demandé l'animateur Stéphane Bureau. M. Bouchard s'est alors référé au modèle européen. «*Ils sont souverains mais ils ont accepté de partager certains attributs de souveraineté dans le cadre d'un traité [Maastricht]. Quand on pense à un partenariat, on pense à quelque chose comme ça. M. Bourassa pensait beaucoup à ces choses-là*», a affirmé M. Bouchard.

En matinée dans Lotbinière, ce dernier a poursuivi son offensive contre son adversaire Jean Charest, le réduisant à un «*apprenti premier ministre*». La veille, M. Charest avait affirmé que les Québécois pourraient essayer de lui faire confiance et changer d'avis après un mandat.

Lucien Bouchard a sauté sur l'occasion. «*Comment voulez-vous faire confiance à un parti qui dit: Engagez-moi à l'essai. On veut pas essayer des gens qui sont pas prêts. S'ils sont pas prêts, qu'ils aillent se préparer. Il y a une place pour ça: ça s'appelle l'opposition*», a-t-il tranché sous les applaudissements des militants présents.

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE 1

qu'il avait déjà dit que la santé serait la première bénéficiaire du prochain investissement majeur de son gouvernement.

La proposition de M. Romanow a reçu l'appui des premiers ministres Mike Harris de l'Ontario et Camille Thériault du Nouveau-Brunswick et a plu à M. Bouchard. «*Je suis très satisfait de cette déclaration qu'a faite le président de la conférence des premiers ministres, M. Romanow, quand il a dit qu'aussitôt après l'élection du Québec, il va falloir qu'il y ait une conférence fédérale-provinciale à laquelle devra participer M. Chrétien pour régler la question de l'entente de Saskatoon. M. Romanow confirme exactement ce que je dis depuis plusieurs jours*», a dit le chef péquiste.

Lucien Bouchard craint que le fédéral utilise ses excédents budgétaires pour créer unilatéralement des programmes dans les sphères de compétence exclusive des provinces, comme ce fut le cas avec les bourses du millénaire. A son avis, un accord rapide sur l'union sociale permettrait de s'en protéger. Ce qu'il veut voir en place avant le prochain budget fédéral, c'est le chapitre du consensus provincial, conclu à Saskatoon cet été, qui exige, pour les provinces, le droit de se retirer avec pleine compensation financière d'un programme fédéral touchant un des domaines de compétence provinciale exclusive. Pour exercer ce droit, une province devrait toutefois s'engager à dépenser les fonds dans le même secteur prioritaire.

M. Bouchard exige depuis au moins une semaine une intensification des négociations, mais le sentiment est très différent dans la capitale fédérale. Le premier ministre Chrétien ne se sent pas pressé par son échancier budgétaire car, selon lui, «*ça [l'union sociale] n'a aucun rapport avec le budget fédéral*».

Anne McLellan, ministre de la Justice et représentante fédérale à la table de négociations, s'en tient au processus actuel. «*Les discussions progressent bien et je suis encouragée. La dernière rencontre ministérielle s'est bien passée et les fonctionnaires continuent de se rencontrer*», a-t-elle dit, confirmant ce que les négociateurs laissent filtrer, même à Québec.

Le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, a lui aussi indiqué que «*les discussions vont bon train*». Il ne veut par conséquent rien bousculer ni s'enfermer dans un échancier précis — que ce soit celui très serré de M. Bouchard ou celui plus long du chef libéral Jean Charest. Il a toutefois répété ce qu'il affirme depuis une semaine, à savoir que l'élection du Parti québécois compliquerait sûrement les choses puisque ce parti «*ne croit pas au Canada, ni dans cette union sociale*».

La dernière conférence des premiers ministres remonte à décembre dernier. C'est à cette occasion qu'ont été officiellement lancées les négociations fédérales-provinciales d'un accord-cadre sur l'élaboration conjointe de la politique sociale, la résolution des différends dans ce secteur et l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser dans le domaine social.

M. Romanow veut faire le point sur ces pourparlers mais aussi discuter du partage du surplus budgétaire fédéral avec les provinces. Ottawa affiche déjà un excédent de 10,6 milliards pour les six premiers mois de l'année financière en cours. Depuis 1994, les transferts fédéraux destinés à la santé, à l'aide sociale et à l'éducation postsecondaire sont passés de 19,3 milliards en 1994-95 à 12,5 milliards cette année. Les provinces, qui ont dû gérer ces compressions, veulent maintenant un retour du balancier.

Stéphane Dion a par ailleurs évité de répondre directement à M. Charest, qui soutenait mardi qu'un vote pour le PQ mettrait en branle «*un processus irréversible*» vers la séparation. M. Dion n'a pas voulu lui faire écho mais a habilement tourné autour du pot afin de ne pas être placé en porte-à-faux. «*Ce serait le maintien dans le verglas référendaire*», a-t-il entre autres dit d'une victoire péquiste en laquelle il a affirmé ne pas croire.

Avec Kathleen Lévesque